

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 27 FEVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 février 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, Mme AWONO, M. NICOLAS, M. HERTZ, M. LETTRON, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois.

ETAIENT REPRESENTES :

M. EL GHARIB par Mme SCHOELLER, Mme PEPIN par M. CHEVREAU, M. THYSS par M. THELLIEZ, M. BONAZZI par M. DELRIEU, Mme CLAUDIC par Mme THIBAUT

ETAIT EXCUSE :

M. LOREC

ETAIT ABSENT :

M. BEAUFILS

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 27

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 10

M. HAYAR, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 11

Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 26

M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 26

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame LE JEAN se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame LE JEAN est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut démarrer.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Monsieur le Maire : Le premier point concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019. Monsieur DEBAILLEUL, avez-vous reçu des remarques ?

M. DEBAILLEUL : Aucune Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques en séance ? Aucune. Je vous propose d'approuver ce procès-verbal.

Résultat du vote : Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

La note de synthèse vous présente ensuite le compte-rendu des 15 décisions qui ont été prises à l'intercession dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intercession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur ces 15 décisions ? Monsieur Hertz.

M. HERTZ : Cela concerne les décisions relatives à la convention, la décision 2, avoir plus de détails sur la location d'un emplacement de stationnement au 49-51 boulevard du Maréchal Joffre. Et l'autre question concerne la décision suivante, la décision 3, convention d'un bail d'habitation mixte entre la ville de Bourg-la-Reine et deux particuliers, place Condorcet.

Monsieur le Maire : Quelle est la question s'il vous plaît ?

M. HERTZ : La question c'est d'avoir plus de détails sur ce que ça recouvre exactement puisqu'on n'a pas d'identité sur le commerce en question puisqu'il est précisé que la deuxième question c'est un local habitation et commerce. Et quant à la première question, c'est de savoir pourquoi on alloue ces places de parking.

Monsieur le Maire : Monsieur DEBAILLEUL, pouvez-vous répondre ?

M. DEBAILLEUL : Pour la place de parking, effectivement la Ville est propriétaire de certaines places dans le parking centre-ville. Une personne a souhaité louer une des places de parking et la Ville a donc procédé à cette location pour un tarif de l'ordre de 60 € mensuels.

Pour votre deuxième question, nous étions en fin de bail d'un immeuble qui appartient effectivement à la Ville, place Condorcet. Il est occupé aujourd'hui par le Docteur GOZLAN et nous avons donc renouvelé ce bail en revalorisant très légèrement le loyer. Si vous voulez plus de détails sur les surfaces et autres, on pourra vous les donner.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEBAILLEUL. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions, merci.

On vous rend ensuite compte des marchés et contrats de prestation de service qui ont été passés pendant cette période-là. Y a-t-il des questions sur ces marchés ? Pas de question, merci.

Ensuite, on vous rend compte des DIA que nous avons signées pendant cette période. Un certain nombre d'habitations, de commerces qui, comme vous voyez, n'ont pas changé d'activité après cession.

En l'absence de questions, nous allons démarrer le quatrième point qui concerne le Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2020 et je donne la parole à Monsieur RUPP.

4. Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2020

Monsieur RUPP présente le rapport

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)*
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.*

A titre introductif au présent rapport d'orientation budgétaire, il convient d'indiquer que le budget 2020, tout comme le budget 2019, s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population réginaburgienne tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2020.

Il confirmera les choix politiques antérieurs comme la stabilité fiscale.

Les objectifs et obligations légales

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) a pour vocation de présenter au Conseil municipal les éléments d'informations financières essentiels pour appréhender l'environnement économique, financier et budgétaire de la collectivité.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir, à partir des grandes tendances structurant le budget, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le présent document a été établi avec l'exigence de régularité, de transparence et de fiabilité des comptes, conformément à la Convention de Service Comptable et financier (CSCF) signée le 26 janvier 2012 entre la DGFIP des Hauts de Seine et la Ville pour la période 2012-2017 portant sur la fiabilisation de ses comptes dans la démarche de modernisation de la gestion budgétaire et comptable. En 2020, la Ville adoptera une nouvelle convention pour la période 2021-2025, avec une ambition au service de la fiabilité des comptes (dont l'attestation de fiabilité des comptes) notamment dans la perspective où la certification des comptes ne devrait pas être étendue à l'ensemble des collectivités territoriales à l'issue de l'expérimentation.

Il respecte par ailleurs les dispositions du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières, précisant les modalités d'application du 4^e alinéa de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le cadre de l'élaboration du budget 2020**1. Le contexte et les mesures de la loi de finances 2020 (LF 2020)**

Le gouvernement prévoit dans la loi de finances 2020 :

- Une prévision de croissance à 1,3 %.

Le Gouvernement a fixé son hypothèse de **croissance à 1,3 % en 2020**, et à 1,4 % en 2019, légèrement au-dessus du consensus des économistes (1,3 % en 2019 et 1,2 % en 2020). La croissance française serait à un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone euro, à 1,2 % sur 2019 et 2020. Le PIB avoisine les 2 353 milliards d'euros en 2018 avec un taux de croissance de 1,6 %. L'hypothèse d'inflation pour 2020 est de 1,2 %.

- Une dépense publique à 53,4 % du PIB

En 2019, la dépense publique atteignait 53,8 % du PIB. Ce taux devrait atteindre 53,4 % du PIB en 2020. Les administrations publiques locales (APUL) ne représentent que 19 % de la dépense publique (36 % pour l'État et 45 % pour la sécurité sociale). Pour financer ces dépenses, le taux de prélèvements obligatoires en France s'élèverait à 44,3 % du PIB en 2020. La dépense publique devrait croître de 0,7 % en 2020 (net d'inflation).

- Un déficit public de 2,2 % du PIB

Le Gouvernement table sur un déficit du PIB pour 2020 de 2,2 %, soit -93,1 Md€. Le déficit attendu de l'année 2019 est de 3,1 % en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérennes (-0,9 %). Le déficit est atténué positivement grâce aux administrations locales et la sécurité sociale. L'équilibre ne devrait pas être atteint en 2022 (-1,2 %).

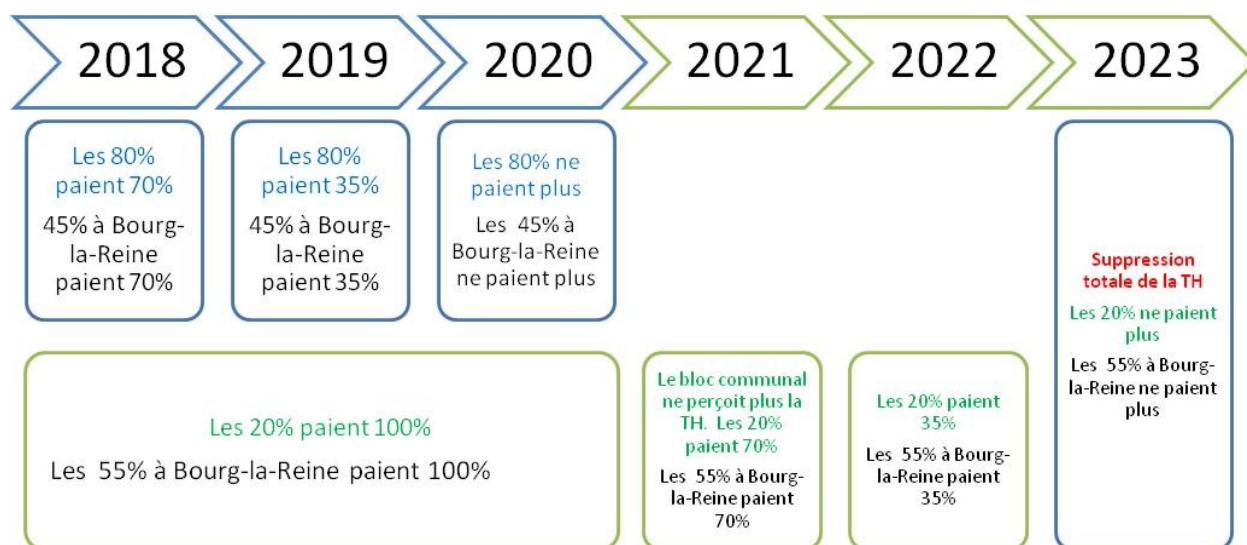
Les principales mesures de la loi de finances 2020 impactant la Ville sont :

- La suppression de la taxe habitation (TH) :

La loi de finances 2020 poursuit le mouvement de baisse progressive de la taxe habitation initié en 2018 suite à l'adoption de la loi de finances 2018. 80 % des foyers fiscaux assujettis seront concernés (taux de dégrèvement de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019) pour un coût total de plus de 3 milliards d'euros. Ainsi, 17 millions de foyer ne paieront plus la TH en 2020. Les 20 % de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021.

En 2019, pour la ville de Bourg-la-Reine, 45 % des foyers sont concernés pour un montant moyen de 185 €. L'objectif étant une disparition de l'impôt en 2023.

Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte de recettes pour les collectivités territoriales via un mécanisme de dégrèvement, au moins jusqu'en 2020. Ce système est néanmoins source d'insécurité financière pour les collectivités territoriales. Le schéma ci-après illustre le calendrier de la réforme :



Dès 2020, 80 % des foyers auront cessé définitivement de payer la TH sur leur résidence principale. 2022 sera la dernière année au cours de laquelle les Français auront à payer la TH sur leur habitation principale ce qui veut dire que l'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.

2. Le contexte financier local

Le dernier compte administratif 2019 de la mandature affiche de bons résultats qui permettent d'élaborer le prochain budget sereinement : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un haut niveau d'investissement (13 M€ de dépenses d'équipement) et la poursuite du désendettement (-1,1 M€). Le résultat de 1,9 M€ sera affecté au financement des investissements 2020.

Les orientations budgétaires 2020

Cette préparation budgétaire repose sur **quatre priorités** :

- **Stabiliser la fiscalité des ménages.** Les impôts locaux (base x taux) sont dans la moyenne basse du territoire VSGP et la politique d'abattements décidée par la commune est la plus généreuse (540 € d'allègements d'impôts par foyer réginaburgiens en 2019).
- **Contenir et même diminuer l'endettement.** Après avoir atteint un pic de 33,6M€ en 2011, la dette est passée à 28,3 M€ fin 2019, Au 31 décembre 2019, il fallait seulement 8,4 exercices budgétaires à la Ville pour rembourser la totalité de la dette. La durée d'alerte inscrite en loi de finance est de 12 ans.
- **Maîtriser les dépenses de fonctionnement en maintenant un haut niveau de service à la population.**
- **Investir pour le quotidien et pour le rayonnement de la Ville.** 62,3 M€ d'équipement auront été financés sur la période 2014-2019, soit 25,6 % de plus que la précédente mandature 2008-2013. En 2020, le programme d'investissement avoisinera 12 M€, avec l'achèvement des deux projets emblématiques que sont le CAEL et la place de la Gare.

Ces priorités s'appuient sur les hypothèses budgétaires développées ci-après.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

a. La fiscalité directe

La fiscalité directe (réalisé 2019 : 18 354 K€) regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Pour le budget 2020, proposition est faite de reconduire les taux votés par le Conseil municipal en 2019, à savoir :

	Taux 2018	Taux 2019	Moyenne nationale 2018
Taxe d'habitation	22,61 %	22,61 %	24,54 %
Foncier Bâti	17,34 %	17,34 %	21,19 %
Foncier Non Bâti	15,45 %	15,45 %	49,67 %

Une hypothèse d'augmentation mécanique de +0,9 % fixée par la Loi de Finances des bases fiscales à partir desquelles sont calculés ces impôts est retenue.

Réductions de bases de taxe d'habitation accordées sur délibérations

Depuis de très nombreuses années, la Ville pratique une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages. Ces réductions sont accordées à tous les foyers en résidence principale, quel que soit leur revenu (abattement général à la base) ou en fonction de la composition familiale (abattement en faveur des familles et des foyers accueillant une personne en situation de handicap).

La Ville accorde aux réginaburgiens une diminution de 540€ sur les bases de taxes d'habitation contre une moyenne de 295€ sur le territoire de VSGP. Elle est la plus généreuse du territoire VSGP.

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

	Nom	2014	2015	2016	2017	2018
01/11	Bourg-la-Reine	503 €	522 €	526 €	535 €	540 €
02/11	Clamart	475 €	491 €	492 €	493 €	499 €
03/11	Antony	373 €	386 €	386 €	392 €	398 €
04/11	Châtenay-Malabry	333 €	350 €	350 €	354 €	363 €
05/11	Châtillon	361 €	358 €	354 €	358 €	362 €
06/11	Montrouge	318 €	325 €	323 €	324 €	330 €
07/11	Malakoff	167 €	316 €	311 €	316 €	319 €
08/11	Bagneux	240 €	244 €	242 €	249 €	252 €
09/11	Fontenay-aux-Roses	380 €	400 €	210 €	214 €	217 €
10/11	Sceaux	196 €	201 €	200 €	194 €	202 €
11/11	Le Plessis-Robinson	338 €	350 €	346 €	335 €	8 €
	Moyenne du panel	318 €	342 €	321 €	323 €	295 €

L'abattement général à la base concerne tous les redevables dont la résidence principale est à Bourg-la-Reine (soit 9548 foyers) et qui sont assujettis à la taxe d'Habitation. Cet abattement est facultatif. Le taux pratiqué à Bourg-la-Reine est au plafond maximum fixé à 15 %. Cela revient à un allègement d'impôts appliqué à tous les foyers réginaburgiens de 1,8 M€.

Les abattements en faveur des familles (avec au moins une personne à charge) sont obligatoires. La Ville applique les taux au niveau maximum autorisé, soit une réduction des impôts payés par les foyers éligibles de 0,7 M€ (par rapport à des abattements calculés sur la base du taux minimum légal). La Ville applique également un abattement facultatif en faveur des foyers accueillant une personne en situation de handicap.

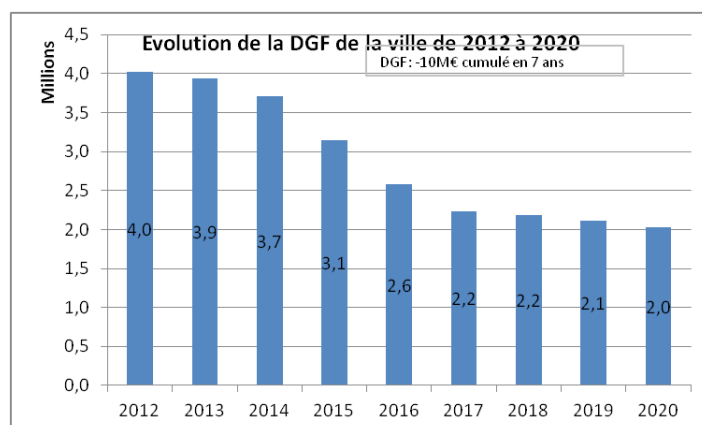
Ainsi, la Ville a accordé aux Réginaburgiens une réduction de taxe d'habitation de 2,5 M€ en 2019, soit un montant supérieur aux exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat. En 2020, la Ville propose de maintenir ses taux et sa politique d'abattement.

b. La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2020, pour la troisième année consécutive, le volume global des dotations versé par l'État aux collectivités sera stable. Si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. Le projet de loi de finances 2020 prévoit une augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine

(DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR). Cette augmentation des dotations de péréquation est prélevée sur la dotation forfaitaire des communes. Entre 2014 et 2017, les enveloppes de péréquation de la DGF ont augmenté de 25 %.

La Ville a perdu 50 % de sa dotation entre 2012 et 2020.



c. Les subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en fonctionnement

Conformément au contrat de développement signé entre la Ville et le Conseil Départemental (réalisé 2019 : 380 K€), les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

1. structures municipales petite enfance ;
2. activités culturelles (événementiel et médiathèque) ;
3. activités sportives
4. coordination gérontologique.

d. Autres recettes

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- Les recettes tarifaires 4 M€ en 2019 provenant de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, vacances scolaires), de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité (sport, culture, etc.).
- Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire. Les droits de mutation s'élevaient à 1 465 K€ en 2019. Il est proposé de retenir pour le budget une recette de 1 440 K€ comparable à la somme inscrite au budget primitif 2019.

e. Anticipation de l'excédent 2019

La construction budgétaire 2020 comporterait une recette de 1,9 M€ représentant l'intégration par anticipation du résultat de l'année 2019.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

a. Les frais de personnel

L'objectif fixé aux services de la commune pour les dépenses de personnel est d'atteindre le réalisé 2019 (15,77 M€) augmenté de 1 % et abondé de 100K€ correspondant aux mouvements prévisionnel des crèches récemment municipalisées soit 16,04 M€.

b. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc.

L'objectif pour les dépenses de gestion est d'être proche du réalisé 2019 soit 6,8 M€.

c. Les subventions versées aux associations

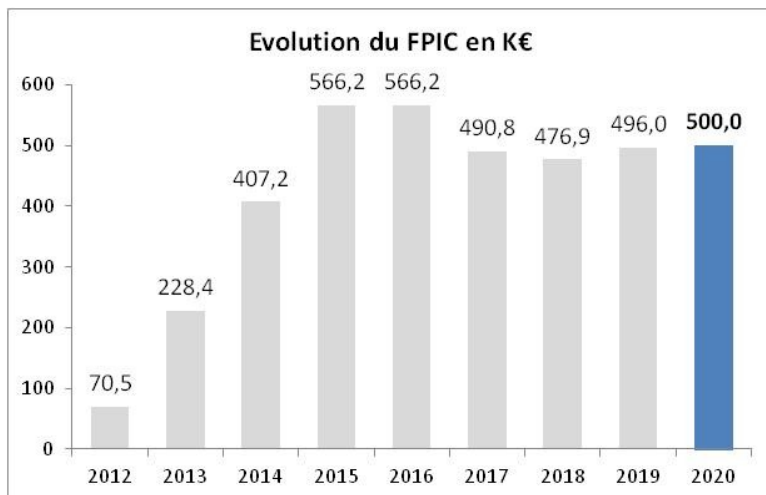
La Ville fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif.

d. La subvention d'équilibre au CCAS

Elle sera augmentée de 30 K€ afin d'équilibrer le budget.

e. La contribution de la Ville au FPIC

Le FPIC, introduit par la loi de finances pour 2012, vise à assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux « riches » vers les plus « défavorisés ». Le FPIC s'élève à 1 Md€ au niveau national sans atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit environ 1,2 Md€). Il s'agit d'un gel à droit constant. En six ans, le FPIC a augmenté de 640 M€, soit 178 %, financés au niveau national via les communes et les EPCI contributeurs. Pour la Ville, le prélèvement de l'Etat pour le FPIC en 2019 était de 495 K€. Il est estimé à 500 K€ au budget 2020. Il a été multiplié par 6,7 pour la ville de Bourg-la-Reine depuis 2012 soit une augmentation de 420 K€.



f. La réforme du stationnement payant

Prévue par la loi MAPTAM, la réforme du stationnement payant a transféré cette compétence de l'État vers les collectivités locales. L'entrée en vigueur de l'affectation des recettes du stationnement payant aux communes ou à leur EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018 est une réforme profonde et complexe dont il est difficile d'appréhender les conséquences financières dans la durée.

Pour la Ville, le forfait post stationnement (FPS) perçu à compter de 2019 (150 K€) remplace le produit des amendes de police lié au stationnement payant initialement perçu en section d'investissement (100 K€). Par ailleurs, la Ville devrait verser une contribution de 100 K€ à Ile-de-France Mobilité (ex-STIF) et à la Région.

g. Les flux financiers avec la MGP et VSGP

Suite à la création de 2 nouveaux établissements intercommunaux au 1^{er} janvier 2016 : la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP) avec la disparition de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, un fonds de compensation des charges transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations.

Ainsi, en 2019, Bourg-la-Reine a versé dans le FCCT au profit de VSGP plus de 5 M€. En 2020, cette somme sera majorée de 0,1K€.

h. Les intérêts de la dette

Les intérêts pour l'année 2020 s'élèveraient à 780 K€ contre 850K€ au budget primitif 2019.

i. Repère : Evolution des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de loi de programmation 2018-2022, à partir du compte administratif 2019 prévisionnel, les dépenses de fonctionnement évolueraient de la manière suivante :

	2019 (prév)	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	31,03	31,50	31,98	32,46
Evolution 1,2%		1,20%	1,20%	1,20%
+ 100K€/an		0,1	0,1	0,1
Montant en valeur en M€		0,472	0,478	0,484

Les prévisions ci-dessus prennent en compte la municipalisation des crèches départementales depuis

le 1^{er} janvier 2018 avec une augmentation de 100 K€ par an.

Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements

Les reports de dépenses sur l'année 2019 seraient aux alentours de 2,4 M€, après vérification et validation des engagements non soldés fin 2019.

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur le renforcement du cadre de vie durable, la solidarité entre les Réginauburgiens, des services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre de notre programme municipal.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

1. Les projets :

a. Aménagement de la place de la Gare

Le projet, dans sa première phase d'aménagement sur le domaine public (hors parc des services techniques RATP), consiste à :

- Replacer le piéton au centre de l'aménagement en créant une large traversée piétonne arborée entre le nouveau parvis et la rue René Roëckel ;
- Réaliser une véritable gare routière au plus près du RER, accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite ;
- Avoir une gestion plus régulée des voitures particulières, créer des déposes minutes séparés des flux piétons et bus
- Organiser la circulation et le stationnement des 2 roues pour mieux accueillir les cyclistes

Les travaux ont débuté en octobre 2018 et se termineront en février 2020.

Ce projet est financé à hauteur de 70 % par Ile-de-France Mobilité (2 956 K€), le Département (2 000 K€), une participation de l'Etat à travers la dotation de soutien à l'investissement local (80K€) et une réserve parlementaire (40 K€). Pour 2020, le reste à payer est de 3 M€ TTC.

b. Le CAEL

Le lancement du chantier de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs a eu lieu le 17 novembre 2018. Ce bâtiment a pour objectif d'accueillir en son sein l'association du CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel, aujourd'hui implanté dans la Villa Maurice, un bâtiment vieillissant et ne correspondant plus aux besoins de l'association.

Grâce à la création d'un bâtiment nouveau, fonctionnel et situé en centre-ville, l'association pourra s'installer en 2020 dans des locaux d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Ce projet prévoit notamment une répartition sur quatre niveaux, dont un sous sol pour le stationnement, une salle polyvalente de 150 m² et des salles dédiées aux différents ateliers : activités corporelles, musiques, artisanat...

Cette nouvelle construction d'un montant de 7 099 K€ hors taxes est en partie financée par le Département des Hauts-de-Seine (3 200 K€), la Région Ile-de-France (946 K€) et la CAF (150 K€ de subvention et 300 K€ de prêt à taux zéro). Au coût des travaux vient s'ajouter celui de l'achat du mobilier (bureaux/ ateliers/détente) pour un montant global de 161 k€ qui bénéficiera du concours financier de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 50 % de la dépense totale sous forme de subvention et de prêt. La livraison de l'équipement est prévue pour juin 2020 et sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2020. Pour 2020, le reste à payer est de 3,9M TTC.

c. Extension/rénovation du gymnase des Bas-Coquarts

Forte de son engagement dans le domaine sportif, la ville de Bourg-la-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et pourrait accueillir des entraînements pour certaines délégations pour les jeux olympiques. En 2020, la Ville débutera les études du projet.

d. La cité de l'enfance : La Faiencerie

La Ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faiencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien.

La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2^{ème} édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers. Cette phase de concertation a pris fin en décembre 2019 et le bilan de la phase 1 a été présenté le 18 décembre. La concertation se poursuivra en 2020. Un programmiste sera désigné pour définir le programme des équipements publics et élaborer le cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre en collaboration étroite avec le comité de suivi des citoyens.

e. Le projet de municipalisation des crèches : construction d'une crèche rue des Rosiers

Le Département, financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées à hauteur de 4 200 K€ HT. En 2020, la Ville financera les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la nouvelle crèche rue des Rosiers.

f. Seconde édition du budget participatif

La démocratie participative est inhérente à l'action municipale. La Ville y consacrera pour l'année 2020 un budget prévisionnel supérieur à 2019 si le budget le permet. 83 projets ont été déposés dont 17 lauréats et 703 votants.

2. Les investissements récurrents

a. La mise en accessibilité des bâtiments communaux

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€ soit environ 150k€/an.

b. La modernisation des équipements sportifs : relocalisation du club de pétanque

Les pistes ainsi que le club house du club de pétanque de Bourg-la-Reine seront relogées sur le site du stade.

c. Les Travaux de réaménagement des voies communales

La Ville poursuit également activement ses travaux d'aménagements de ses voies communales notamment afin de favoriser la sécurité des piétons, et l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ainsi en 2019, le réaménagement de l'avenue du château a fait l'objet d'une réflexion globale en

concertation avec ses habitants. Des travaux d'assainissement ont été réalisés en 2019 et les travaux de gaz et d'enfouissement de réseaux seront nécessaires sur 2020 avant d'entamer cette rénovation en 2021.

La Ville poursuit aussi sa campagne d'enfouissements des réseaux aériens. En 2020 seront enfouies les rues Langlade, Varengue, Bizet, Aubouin, et des études débuteront sur les rues Lakanal, Victor Hugo, Arnoux, Pierre Loti, Thorelle. En complément tous les concessionnaires ont été interrogés sur l'état de leurs ouvrages enterrés existants. Nous savons d'ores et déjà que les réseaux d'assainissement d'un certain nombre de ces voies et des voies précédemment enfouies (Cécile Vallet, Ferdinand Jamin) devront être rénovés avant rénovation partielle ou totale.

Enfin le réaménagement de la rue Demmler fera l'objet d'une réflexion globale en concertation avec ses habitants en 2020.

d. Les autres travaux

La Ville poursuit également activement ses travaux de déploiement de la vidéoprotection (300K€)

La Ville poursuit les entretiens des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels). Un diagnostic des performances notamment énergétiques va être mené sur l'ensemble des bâtiments communaux (>1 000m²) afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les échéances du décret tertiaire.

e. Les autres Grands projets d'investissements de nos partenaires sur la Ville

Le CD92 poursuit le projet de requalification de la RD920 sur le Boulevard Joffre, la rue de la Bièvre et la rue du 8 mai 45. Ce projet se déroule en étroite collaboration avec la Ville, tant en phase de conception qu'en phase de réalisation : choix des matériaux et équipements, mise au point des plans, gestion de la relation riverains, suivi du chantier et des autorisations administratives.

La rénovation par l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris (VSGP) du Conservatoire à Rayonnement Départemental se déroule en 3 phases (juin à décembre 2018 ; juin à décembre 2019 et juillet à septembre 2020). La Ville travaille avec VSGP notamment pour reloger les différents cours sur d'autres sites de la Ville pendant ces périodes.

La Ville n'est pas concernée par les engagements pluriannuels (Autorisation de Programme).

3. Les fonds de concours versés

a. Le développement des logements sociaux

La ville s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Solidarité et renouvellement urbain. En effet, la ville a tenu ses obligations triennal avec la préfecture de 214 logements sociaux.

Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie des locataires de l'ancien office public de l'habitat, la ville a établi un partenariat avec la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat afin d'investir 10 M€ pour les 600 logements.

Le nombre de logements sociaux était de 1 663 au 1^{er} janvier 2018, représentant un taux de 18,41 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était de 180,7 K€ pour 595 logements manquants. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était nul.

Au 1^{er} janvier 2019, le nombre de logements sociaux était de 1677. En 2020, le montant du prélèvement net sera à nouveau égal à 0 €.

La structure de la dette

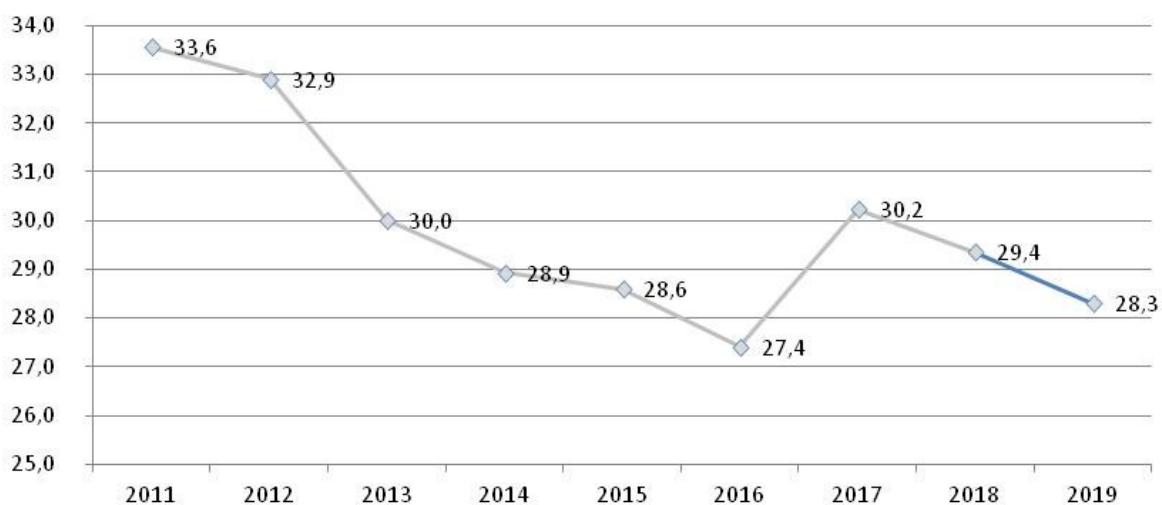
La dette est constituée de 24 emprunts auprès de 6 organismes et à 91 % d'emprunts à taux fixe.

L'endettement total à fin 2019 s'élèverait à 28 298K€, en baisse de plus 1000K€.

Banque	Encours	Nb. emprunts	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 241 597 €	8	43%
Société de Financement Local	7 011 050 €	6	25%
Caisse d'épargne Ile de France	5 112 349 €	6	18%
Crédit Foncier	2 400 000 €	1	8%
La banque postale	1 235 000 €	1	4%
Caisse d'Allocations Familiales	298 868 €	2	1%
Total	28 298 863 €	24	100%

La Ville se fixe comme objectif de stabiliser son endettement en 2020.

Evolution de la dette de 2017 à 2019 en M€



Par rapport aux onze communes du territoire VSGP du Département des Hauts-de-Seine, la ville de Bourg-la-Reine se situe en quatrième position parmi les villes les moins endettées.

	Nom	2017	2018	2019
01/11	Montrouge	626 €	569 €	
02/11	Fontenay-aux-Roses	865 €	851 €	
03/11	Bagneux	1 294 €	1 341 €	
04/11	Bourg-la-Reine	1 467 €	1 416 €	1 362 €
05/11	Malakoff	1 641 €	1 581 €	
06/11	Clamart	1 670 €	1 725 €	
07/11	Antony	2 080 €	1 956 €	
08/11	Châtillon	2 785 €	2 419 €	
09/11	Le Plessis-Robinson	2 517 €	2 545 €	
10/11	Châtenay-Malabry	2 994 €	2 831 €	
11/11	Sceaux	2 983 €	2 885 €	
	Moyenne du panel	1 946 €	1 870 €	

Financement des nouveaux projets

L'ensemble de ces projets est financé par :

- le solde des subventions auprès des différents organismes (Place de la gare et CAEL pour 4,3M€),
- le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (2M€)
- Le recours à de nouveaux emprunts (de l'ordre de 3M€)
- Des recettes liées à des cessions (de l'ordre de 1M€) ;

- De nouvelles subventions à solliciter auprès des différents organismes subventionnant les projets d'investissement.

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la ville.

Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Avec les hypothèses ci-dessus citées : L'épargne brute en 2020 s'élèverait à 1 900 k€ et l'épargne nette à -1 350 k€. Pour information, au débat d'orientation budgétaire 2019, l'épargne nette s'élevait à -1350 k€.

Structure et Evolution des dépenses de personnel, ainsi que des effectifs

1. Les faits marquants en 2019

- La ville a poursuivi l'intégration des effectifs des crèches municipalisées au 1er janvier 2018.

- La ville a ouvert plus largement la Médiathèque (dimanche et fermeture à 19h00), ce qui a pour impact l'augmentation du coût du personnel. Cette augmentation est en partie compensée par l'octroi d'une subvention par le ministère de la culture (80 % des dépenses de fonctionnement pendant cinq ans).

2. La structure des effectifs et dépenses de personnel 2020

La répartition provisoire des effectifs en 2019 sur la base du tableau des effectifs

EMPLOIS	EFFECTIF 31-12-2019	
Emplois permanents	355 Agents payés en décembre	327
dont postes à temps non complet	15 dont à temps partiels Equivalent temps plein-ETP	320
dont agents en détachement ext	10	
dont agents en disponibilité	33 Titulaires	262
dont postes vacants	6 Contractuels	49
	Femmes	227
	Hommes	100
Emplois temporaires	128 Agents payés en décembre	128
	Equivalent temps plein-ETP	71
	Femmes	94
	Hommes	34
	Total agents payés en décemb	455
	Equivalent temps plein-ETP	391
	Total femmes	321
	Total hommes	134
	% femmes du total	70,55 %
	% hommes du total	29,45 %

Pour rappel, la notion d'emploi (colonne de gauche) rend compte des postes budgétés, créés au tableau des emplois. Les effectifs (colonne de droite) renvoient aux postes effectivement pourvus et payés par la collectivité à une date donnée (en l'occurrence au 31/12/19). Il y a donc toujours une

différence entre le tableau des emplois et les effectifs pourvus.

Le rapport sur l'état de la collectivité 2019 sera réalisé au cours de l'année 2020 conformément à la législation. De plus l'état du personnel figure en annexe du budget primitif et du compte administratif.

Principales composantes de la masse salariale en 2019 :

Composante de la masse salariale	CA 19
Heures supplémentaires	263 626,00 €
NBI	60 510,40 €
Traitement indiciaire titulaire stagiaire	6 026 182,61 €
Traitement indiciaire contractuel	2 468 175,95 €
SFT titulaire stagiaire	104 785,22 €
SFT contractuel	41 598,57 €
Régime indemnitaire	1 149 327,00 €
Avantage en nature	59 440,75 €
TOTAL	10 173 646,50 €

Les impacts en 2020 des obligations légales et réglementaires

- Glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, avancements de grade, promotion interne) : +137 000€

- Prime de fin d'année : + 10 510€

- élections municipales (2 tours) : + 30 000€

Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1607 heures ce qui correspond au temps de travail légal.

3. La formation professionnelle

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le plan de formation pluriannuel 2016-2020 (approuvé lors du CT du 8 mars 2016) est un outil au service de la qualité :

C'est un moyen pour adapter les savoir-faire aux besoins et projets de la collectivité.

C'est en même temps un moyen d'évolution de carrière pour l'agent, de répondre à ses obligations de formations statutaires et de prendre en main son parcours professionnel.

Le plan de formation vise à accompagner les évolutions des métiers, de leurs technicités, les modernisations technologiques de l'information et de la communication.

C'est aussi un outil de prévention des risques professionnels. La formation peut prévenir certaines usures ou pénibilités au travail et faciliter des reclassements professionnels.

Il sert également les besoins en qualification et en certification des agents lorsque la réglementation nous l'impose.

C'est encore un outil de mobilité et un moyen de développer l'employabilité des agents.

Le plan de formation pluriannuel privilégie cinq axes :

1. Le développement des connaissances et savoir-faire métier
2. L'appropriation des outils informatiques et systèmes d'information

3. Le développement des compétences managériales
4. Le parcours professionnel et la carrière
5. Les formations réglementaires liées à l'hygiène et la sécurité

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ et Madame BROUTIN.

MME THIBAUT : Alors effectivement, c'est un Conseil Municipal un peu particulier, donc moi ça fera 10 ans, donc je vais, pour la dernière fois en tant qu'élue de l'opposition, aborder la problématique du budget sur la ville de Bourg-la-Reine. Je vais vous épargner notre vision alternative puisqu'on est dans un contexte d'élections, votre programme est sur la place publique ; je vais me concentrer sur la présentation que vous avez faite et démontrer un peu ce qui est, comme d'habitude, puisque je sais que c'est le jeu, la majorité montre que tout va bien dans une image qui n'a rien de transparent et qui est contraire à ce qu'on souhaite, nous, en présentation, élus vis-à-vis de la population, il n'y a pas de mal à dire les problématiques, être en toute transparence et présenter une situation compréhensible et qui n'est pas juste de la communication

Le premier point, c'est un point que je partage, ça va être le seul, par rapport à votre présentation c'est effectivement la problématique d'insécurité financière liée à la suppression de la taxe d'habitation, qui effectivement, aujourd'hui le Gouvernement dit s'engager sur une non perte de recette mais pose le problème de ce qui se passera dans les années ultérieures puisque, effectivement, la taxe d'habitation même si les taux n'augmentent pas, la base augmentant ça augmente les recettes et là on risque aussi d'avoir un effet ciseaux tout aussi important voir pire que la baisse de la DGF et la montée du FPIC, qu'on a connue dans le passé. Donc quand on parle vision et à terme et évolution des années ultérieures, c'est un gros point d'interrogation qui aura peut-être des incidences non neutres sur la Ville et je partage totalement ce que vous avez dit sur l'insécurité financière par rapport à ce sujet.

Sur les autres points, je ne partage pas votre présentation, je vais le prendre dans l'ordre. Quand vous parlez sur 2019 d'une poursuite du désendettement, alors évidemment vous dites c'est une bonne chose, moi malheureusement comme les années précédentes, l'explication est dans le texte avec les chiffres mais sans l'explication à côté, quand vous dites un haut niveau d'investissements, 13 millions de dépenses d'équipement sur 2019 en réalisé, vous omettez de rappeler que le budget en prévoyait 16,7 millions, donc 17. Donc on en fera en gros 4 millions de moins. Heureusement que les recettes baissent d'autant et que l'emprunt que vous aviez prévu ne se fait pas et qui fait qu'il y aura moins d'emprunt que prévu et donc un désendettement réel. Sauf qu'il est lié à 4 millions de dépenses d'équipement prévues qui ne sont pas réalisées. Donc dit comme ça, ce n'est plus du tout la même lecture, ce n'est plus du tout la même image.

Je continue sur l'investissement, quand vous parlez des orientations budgétaires de 2020, vous vous honorez que vous avez fait sur la mandature 2014-2019 25 % de plus que la précédente mandature 2008-2013, comme si la précédente mandature c'était l'opposition. Je vous rappelle que la précédente mandature c'était aussi Monsieur CHEVREAU, qu'elle a démarré avec Monsieur CHEVREAU, donc vous honorer de faire un quart de plus que vous-mêmes à la mandature précédente, je ne sais pas si je dois rire ou pleurer de la chose. Vous dites qu'en 2020 le programme d'investissement avoisinera 12 millions, comme si c'était une belle chose. Je vous rappelle toujours qu'en 2019 vous avez prévu 17 millions, ce qui fait que le 12 millions est faible. Alors là j'espère au moins que vous le tiendrez, si c'était vous, sauf que chaque année ce n'est pas le cas donc il est grand temps que ça change, qu'effectivement ce que l'on prévoit au niveau budget soit réalisé comme on l'a prévu.

Je tourne les pages. Vous parlez de la DGF. Alors ça c'est quelque chose qu'on a entendu des années et des années, qui est grand méchant Etat, la DGF baisse, le FPIC monte. Alors vous remontez à 2012,

à un moment donné il faudra se mettre avec un historique un peu plus faible parce qu'effectivement ce que vous voyez sur le graphique, mais vous ne le mettez pas dans les commentaires, donc un jour il faudra que les commentaires... ça aurait été bien que pour la dernière fois ça change. En fait, moi ce que je vois c'est que depuis 4 ans, c'est quasi stable. Ce qui veut dire que depuis 4 ans, le contexte extérieur n'est plus défavorable comme il l'a été puisque 2,2 millions à 2 millions, on n'est quand même pas dans les pertes de 50 % de dotation.

Les recettes tarifaires, 4 millions, là vous ne le mettez pas mais c'est normal puisque vous n'avez pas d'état d'âme mais nous on le critique, on pense aux habitants et on parle en leur nom puisque c'est notre rôle normalement, enfin vous devriez aussi, s'honorer que les recettes tarifaires montent alors quand c'est une augmentation systématique, tous les ans, sans discussion, puisque je rappelle qu'il n'y a plus la Caisse des Ecoles, des factures des parents qui ont des familles pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, ce n'est pas vraiment très glorieux.

Dans les dépenses de fonctionnement, là aussi le FPIC, le grand méchant, qui augmente tous les ans et qui a tellement augmenté que la Ville, multiplié par 6,7, là aussi j'aimerais bien qu'à un moment donné on quitte 2012 et si on est sur une fenêtre de tir de 4 ans, ce qui est quand même pas mal en historique, là il est stable, 490, il a même baissé en 2018 parce qu'à l'époque je vous avais pointé que vous ne disiez pas, il est un tout petit peu monté, mais entre 490-496 et 500, ce n'est pas ça qui casse l'équilibre de la Ville qui est quand même maître de son budget depuis 4 ans.

Sur le point des flux financiers avec la MGP, là aussi je ne vais pas radoter mais j'ai souvent dit que le débat budgétaire ce n'était pas une discussion de débat budgétaire parce que normalement ce sont les grands postes, les grandes orientations, et là vous êtes dans un détail de 0,1 K€, alors soit c'est une coquille, soit si on est en 2020, la fin de la phrase « en 2019 Bourg-la-Reine a versé au FCCT, au profit de Vallée Sud du Grand Paris plus de 5 millions » et vous précisez qu'en 2020 cette somme sera majorée de 0,1 K€. Vous êtes à 100 euros près dans un DOB. Donc moi je veux bien mais dans ce cas-là, ce que je critique c'est qu'on ne fasse pas le compte administratif 2019 puisque vous devez avoir suffisamment de finesse pour arriver à préciser quand ça change de 100 €.

Sur les projets, je n'y reviendrai pas parce que là on est en plein dans le programme des élections et on reviendra par contre sur ce sujet plus tard, vous parlez d'une crèche, construction d'une crèche comme si c'était une nouvelle crèche. On vous a posé de nombreuses fois la question quand on a abordé le sujet précédemment. De ce que j'en ai compris, puisque vous ne nous avez jamais dit le contraire, c'est une crèche tampon, qu'une fois qu'on aura fait les jeux de Taquin pendant X années, ça ne devrait pas être une vraie nouvelle crèche après-coup et vous nous avez dit que le nombre de berceaux au total ne changerait pas. Ce serait quand même sympathique de ne pas mettre dans des libellés une allusion qui pourrait faire croire que c'est une nouvelle crèche, alors que c'est juste une crèche tampon.

Sur le financement des projets, je ne reviens pas sur la dette qui baisse parce qu'on fait beaucoup moins de dépenses d'équipement ou on ne fait pas l'intégralité de ceux qu'on avait prévus. Moi j'insisterais sur le point qu'on critique à chaque fois, qui d'ailleurs permet d'avoir un emprunt moindre que ce qu'il pourrait être, à cause des cessions. Donc à nouveau en 2020, vous prévoyez de l'ordre d'1 million de cessions, à un moment donné il n'y aura plus rien puisqu'à force de vendre les bijoux de famille, on n'a plus de bijoux de famille. Vous avez omis de présenter, parce que ça ça parle peut-être plus à la population parce que c'est quelque chose qu'on gère aussi nous, l'épargne. Donc l'épargne brute 1,9 million, l'épargne nette négative. Donc moi, épargne nette négative, quand on a ça en prévision chez soi ce n'est quand même pas très positif.

Pour balayer la présentation, la conclusion est que comme de tous temps on aurait souhaité, c'est ce que nous on attend des élus, d'avoir une présentation réelle, pour qu'on partage les vraies problématiques et les vrais problèmes. Sachant que c'est à partir d'un non déni des problèmes qu'on sait derrière dérouler des actions et que là votre présentation c'est une présentation plus digne du théâtre et de la communication qu'une vraie présentation pour moi, technique, financière. Ce qui devrait être le lieu pour qu'il y ait un débat réel sur le fond. Je vous remercie.

M. LETTRON : Dans la présentation et dans le document qui nous a été remis, on parle, et c'est écrit noir sur blanc « maîtriser les dépenses de fonctionnement en maintenant un haut niveau de service. ». Mais en même temps, quand vous présentez, vous ne dites pas qu'il faut juste maintenir un haut niveau de service, vous parlez de « nouveaux services ». Vous parlez de nouveaux services et en même temps vous nous dites que la masse salariale n'augmentera de pas plus de 1 %, GTV compris, Glissement Technicité. Là il y a quand même un problème. Ça veut dire qu'il n'y aura pas d'augmentation de salaires, mais surtout il n'y aura pas d'embauches. Il n'y aura pas d'augmentation d'effectif. Et puis il y aura surtout une augmentation de la technicité quand même assez faible, 1 % c'est relativement faible. Et pourtant, vous nous parlez de nouveaux services. Plus d'études, plus de travail, mais qui va le faire ? Pas les agents de la Ville, à moins que vous ne considériez que les agents de la Ville ne font rien et que peut-être dans le prochain mandat vous allez les mettre au travail. Mais ça, il faut le dire. Mais ce n'est pas tout à fait ce que vous dites. Vous faites des félicitations aux personnels, nanani, nanana, parce qu'on arrive à la fin du mandat, mais visiblement tous les nouveaux services, toutes les études, ce ne sont pas des agents de la Ville qui vont les faire. Et ça, c'est noir sur blanc dans votre document.

Vous parlez de l'aménagement de la place de la Gare, en fonctionnement. Mais il me semble que vous allez avoir beaucoup plus de dépenses à faire parce que votre projet il est quand même très mal foutu ! Ce matin, 8 bus les uns derrière les autres à la zone de dépôt. Empêchant même les gens de rentrer dans le parking de la Gare. Pendant ce temps-là, les voyageurs qui voudraient monter dans les bus sont sous des abris-bus où il pleut, avec des parapluies parce que les abris-bus ne protègent personne. Quand il pleut et qu'il y a du vent, tout le monde est mouillé. Donc tout ça, il va falloir le refaire. Ce n'est pas prévu. Pourquoi ? Parce que vous avez inauguré un projet avant les élections, qui n'était pas terminé et qui a été mal pensé parce qu'il fallait qu'il sorte avant les élections.

Ensuite, vous nous parlez des travaux de réaménagement des voies communales. Mais vous faites de l'embellissement de certaines rues ! Alors qu'il y a des quartiers qui auraient largement besoin qu'on investisse davantage. C'est marrant quand même, il n'y a pas d'embellissement avenue de Montrouge. C'est quand même étrange. Même l'éclairage pour Noël, avenue de Montrouge, c'est quasiment rien. Il y a des rues qu'on va embellir alors que vous pleurez parce que le Gouvernement nous rend moins d'argent. Mais enfin, le Gouvernement avec les étiquettes avec lesquelles vous allez aux élections, donc il ne faut pas les critiquer au Conseil Municipal et prendre leur label pour gagner des voix. On ne peut pas avoir un double langage. Soit le Gouvernement ce sont des méchants avec les communes, et à ce moment-là main dans la main on combat ce Gouvernement, mais on ne peut pas un jour au Conseil Municipal pleurer parce qu'il n'y a pas assez d'argent qui revient aux communes, et aller aux municipales avec leur drapeau.

Je reviens sur aussi les travaux dont vous nous avez parlé Monsieur RUPP, notamment à Normandie, façade et huisseries. Est-ce que c'est vraiment ça dont les gens ont besoin ? Moi il me semble avoir entendu des problèmes avec les salles de bain, des problèmes avec l'isolation phonique. Ça, Monsieur RUPP, vous n'en parlez pas, parce qu'en fait, je ne sais pas, vous avez décidé que c'était les façades et les huisseries qu'il fallait faire mais on n'entend pas bien l'avis des populations.

Globalement, on est sur un budget qui est un budget électoral et moi je suis prêt à parier que si vous mettez en place tout ce que vous promettez à la population, eh bien les recettes il faudra les augmenter obligatoirement. Vous nous promettez un audit sur les énergies dans les bâtiments communaux. Non mais moi j'ai usé ma voix à vous le demander pendant 20 ans ! C'est encore une promesse ! D'un seul coup, alors que vous m'avez répondu pendant 20 ans que ça ne servait à rien et que quand je demandais des chiffres vous ne me les donniez pas, et là d'un seul coup vous avez la révélation ! Mais c'est la révélation des urnes ! C'est juste du truc pour attraper le gogo, pour avoir des voix. Pourquoi vous le feriez maintenant puisque vous vous en foutiez avant ? Et puis toujours sur les bâtiments, quand on parle de bâtiments, il faut parler du coût de fabrication du bâtiment, de l'investissement, et du coût de fonctionnement. Et le fonctionnement, là dans votre truc, vous avez les bilans des fonctionnements ? Rien, vous n'avez rien. Donc c'est toujours bla bla bla, et alors votez pour nous parce que vous savez bien que les pauvres gauchistes de la minorité, ils vont mettre la Ville

à feu et à sang ! Vous allez tous mourir ! Je me demande même si ce n'est pas nous qui cassons les vitrines des commerçants depuis un mois, parce que là je vois aussi que vous allez mettre des caméras, vous allez renforcer la sécurité. Mais depuis plus d'un mois, combien de boutiques ont été cassées à Bourg-la-Reine ? C'est l'opposition qui casse les boutiques pour vous discréditer ? Ou c'est la sécurité dans la Ville qui n'est pas assurée ? Les rats à Normandie, ça fait 2 ans qu'il y a des gens qui n'arrivent pas à avoir du travail parce qu'il y a des rats chez eux ; il y a des femmes qui gardent des enfants qui n'ont pas d'enfants à garder parce que les parents n'amènent pas les enfants parce qu'il y a des rats. Et là, 15 jours avant les élections vous attaquez les rats ! Non mais on est où ? On est où !

M. HERTZ : J'ai 4 questions. Tout à l'heure vous avez parlé de formation des policiers municipaux à l'armement. Est-ce que ça veut dire que vous avez l'intention d'armer les policiers municipaux ? C'est la première question.

La deuxième question, vous faites état du reste à payer de la place de la Gare, je ne ferai pas de commentaires sur la façon dont ça a été réalisé mais je n'en pense pas moins, mais où en est-on au niveau des coûts de la place de la Gare ? Pour l'instant, est-ce qu'on reste sur les chiffres qui ont été annoncés précédemment ou est-ce qu'il y a déjà en prévision un avenant aux coûts ?

Sur le CCAS, je vois qu'il est prévu d'augmenter la subvention d'équilibre du CCAS de 30 K€, est-ce qu'on pourrait avoir des indications sur ce à quoi ça correspond ? Puisque normalement vous avez le DOB du CCAS, donc vous devriez pouvoir l'expliquer. Je pense que les 30 K€ ne sont pas arrivés comme ça par miracle.

Enfin, concernant les dépenses de personnel, j'ai essayé de passer des emplois permanents aux agents payés en décembre, il y a un tableau qui est assez précis, mais je n'arrive pas à passer de 355 à 327, donc il y a bien 6 postes vacants, mais je ne vois pas comment on arrive à cette différence entre les deux chiffres.

MME BROUTIN : Vous souhaitez peut-être répondre aux questions, parce que moi ce n'est pas une question, c'est plus une explication de vote.

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas de vote sur le DOB.

MME BROUTIN : Alors je vous donne une explication de positionnement, si ce n'est de vote, par rapport à ces orientations budgétaires. Pour des raisons analogues à celles qu'on avait déjà eu l'occasion d'exposer l'année dernière et qui ont été en partie reprises par Laure THIBAUT et certaines des questions induites par Arnaud HERTZ, notamment pour les raisons suivantes : sur les environs 25 millions d'investissement, on estime que les sommes qui sont consacrées aux travaux place de la Gare sont encore très importantes. Place de la Gare, ce sont des travaux dont le coût global est démesuré au regard des autres besoins sur la Ville. Et si on compare à d'autres besoins, par exemple en matière de fonctionnement, quand on voit qu'on consacre 1,1 million seulement de subventions aux associations, quand on voit le budget du CCAS qui, certes, il est proposé de passer de 350 à 380 K€ si je ne m'abuse, en subventions, et puis par exemple 100 000 € pour le budget participatif, il me semble qu'il y a des choix en termes de priorité qui ne sont pas les bons. Et par rapport à ce qu'on avait déjà indiqué l'année dernière, ça fait plusieurs années me semble-t-il, on ne voit pas dans ces orientations budgétaires, toujours pas de programme pluriannuel d'investissement, pas de vision, comme l'a dit Laure THIBAUT, sur les futures cessions et donc des pertes pour la commune sans que l'on sache dans quel plan global ça s'inscrit. Et puis, un point qui me paraît très important, pas de programme non plus pour atteindre les 25 % de logements sociaux que la commune doit respecter dans le cadre de la loi SRU. Donc pour toutes ces raisons, on ne peut pas être en accord avec ces orientations budgétaires. Il y a peut-être un point sur lequel personnellement je me félicite, c'est la perspective annoncée d'installer enfin des sanitaires place de la Gare ! J'aurais envie de dire, je pense qu'il faudrait en installer d'autres. Et à titre personnel, il me semble que ce type de dépense doit être priorisé par rapport à des budgets importants consacrés par exemple à la vidéosurveillance.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur RUPP peut vous donner quelques éléments de réponse, je compléterai si nécessaire.

M. RUPP : Madame THIBAUT nous fait des remarques sur le désendettement. Je répondrai d'une manière très simple : on voit les chiffres tous les ans, en fin d'année, et on voit bien que la dette baisse et qu'elle a baissé d'1,7 million sur le mandat.

Sur VS GP, vous avez bien vu tout à l'heure que j'ai dit qu'on allait passer de 4,9 millions d'euros à 5 millions d'euros pour VS GP, j'ai bien parlé de 100 K€ mais pas de 1K€ ; c'est la somme de 4,9 millions qui va être augmentée de 2 %. C'est ce que j'ai signalé tout à l'heure dans mon exposé oral.

Vous signalez une épargne nette négative. Je vous ferai la même réponse que l'année dernière, l'épargne nette négative se juge, comme toute analyse financière, pas sur un budget primitif mais se juge sur un budget réalisé, donc sur le compte administratif. J'ai regardé un peu par anticipation les résultats de l'épargne nette sur le compte administratif 2019 et elle sera de + 316 000 €.

Vous nous dites aussi, une remarque générale Madame THIBAUT, que tout mon propos ne serait que de la « comm ». C'est votre vision des choses. Il me semble que pour tous les chapitres, en investissement, en fonctionnement, en dépenses, en recettes, on vous donne les grandes masses qui sont prévues, et là on n'est pas dans la com. On peut complètement d'ailleurs bâtir le budget 2020 à partir de ces débats d'orientations budgétaires, bien entendu pas à epsilon près. Donc ce n'est pas exact de dire qu'on n'est que dans la comm.

Les remarques de Monsieur LETTRON sur la masse salariale, c'est vrai qu'on s'honore de gérer cette Ville avec attention et de ne pas trop augmenter les effectifs pour ne pas trop augmenter les impôts des habitants. Donc je ne suis pas un fana de dire qu'il faut systématiquement par idéologie augmenter tous les ans les effectifs ; je crois qu'il faut regarder l'adéquation des besoins, des moyens et des missions. Quant à vos propos de la place de la Gare, là je laisserai Monsieur le Maire y répondre parce que je les trouve très sincèrement excessifs. Actuellement énormément d'habitants sont extrêmement satisfaits de cette rénovation de la place de la Gare, qui offre notamment en matière de sécurité une amélioration considérable par rapport au passé mais c'est moins mon domaine, je laisserai Monsieur le Maire parler de la place de la Gare. Vous dites, de manière fautive, que les travaux de voirie ne se font que dans certains quartiers et pas d'autres. Il ne vous a pas échappé que pour le quartier que vous citez de Normandie, que la rue de Montrouge a été refaite il y a peu d'années, c'est encore visible, elle est encore très belle cette voie. On peut le voir. Je ne vous ai pas interrompu !

D'autres questions sur les problématiques de formation à l'armement, je laisserai Madame SCHOELLER répondre, c'est elle qui suit le dossier, ce n'est pas un dossier financier.

Sur la problématique du CCAS et des 30 K€ supplémentaires, on a un agent qui, je crois, est absent sur le CCAS et qu'il faut remplacer, donc la Ville va donner les moyens au CCAS de remplacer cet agent. C'est ce qui explique les 30 K€ supplémentaires.

Après, les remarques de Madame BROUTIN, ce sont des choix de priorités, alors on peut en discuter indéfiniment.

Moi j'insiste sur un point, c'est que ce budget est géré avec une très grande rigueur, une très grande attention, à tous les postes, et je crois qu'on peut dire, moi en tout cas, je suis relativement fier quand je vois le budget de Bourg-la-Reine et que je compare à d'autres villes où il est beaucoup plus important. Il me semble qu'à Bourg-la-Reine, avec un budget réduit nous offrons énormément de services à la population parce que nous sommes attentifs à tout, que ce soit la commande publique, à la négociation des marchés publics ; on a un négociateur des marchés publics qui chaque année réalise des centaines de milliers d'euros d'économies en négociant tous les marchés de la Ville, avec une extraordinaire qualité. C'est notre gestion au quotidien, qui est une gestion attentive aux deniers publics et je crois que quand on compare le budget de Bourg-la-Reine à d'autres communes, nous n'avons pas du tout à rougir de l'état de notre budget ni de ce que nous réalisons avec les moyens que nous avons.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Une réponse complémentaire de Madame SCHOELLER, peut-être pour la police ?

MME SCHOELLER : Oui, en ce qui concerne la police municipale, je dois dire qu'en 6 ans où je me suis occupée de ce secteur, au début nous n'étions pas pour l'armement. Sauf que depuis, les choses ne se sont pas améliorées... Il ne faut pas oublier que notre Ville, il y a un passage de la D920 et on ne sait pas qui y passe. Et pour rassurer aussi les policiers municipaux qui interviennent de plus en plus souvent sur des personnes qui ont souvent des pédigrés épouvantables, parce que dernièrement ils ont interpellé quelqu'un, ils ont appelé la police nationale et quand ils ont développé tout son CV, ils ont eu vraiment peur en se disant est-ce qu'il ne va pas sortir un couteau. Si on parle de cet armement, et la plupart des polices municipales d'Ile-de-France prennent l'armement, ce n'est pas pour jouer les Josh Randall, c'est simplement pour leur sécurité particulière, et ça on ne peut pas l'oublier. Je suis désolée, ça les rassurerait et puis ça ne va pas se faire tout de suite, ils ont une formation et tout le monde ne sera peut-être pas apte à être armé. Mais d'autre part, si on veut avoir une police municipale compétente, systématiquement les policiers municipaux, certains veulent être armés et pour ne pas les voir partir ailleurs dans des villes où il y a l'armement, Montrouge y passe, Meudon également, ce sont des villes qui n'étaient pas pour l'armement il y a quelques années mais les choses évoluent, malheureusement pas dans le bon sens peut-être mais ça les protège.

Moi je voudrais intervenir aussi sur la vidéoprotection. Jean-Pierre LETTRON a parlé des soi-disant commerces et que c'est l'opposition, qu'ils seraient attaqués par l'opposition. Moi je peux vous dire que la semaine dernière, les 3 pharmacies qui ont été attaquées, grâce à la vidéoprotection on sait qui sont les personnes et la police pourra peut-être les retrouver. Grâce à ces caméras on a pu résoudre pas mal de faits qui sans les caméras n'auraient pas été solutionnés.

Monsieur le Maire : Merci Madame SCHOELLER. Je voudrais conclure, avec un certain nombre d'éléments. Je suis assez abasourdi par l'analyse financière que vous faites qui montre soit une partialité soit une incompréhension, je n'ose pas dire une incompétence.

Vous devriez savoir que, on a parlé d'augmentation de la masse salariale, vous devriez savoir que même lorsque la masse salariale reste constante, tout le monde est augmenté parce que tout le monde progresse d'un cran.

Ensuite, au niveau du désendettement. Vous avez dit que les investissements sont afférents au budget, c'est tout à fait exact. Ça ne veut absolument pas dire qu'on aurait augmenté l'emprunt. Vous savez bien qu'en ce cas-là on aurait obtenu plus de subventions. Je ne comprends pas comment on peut faire une analyse aussi partielle.

Quand vous me dites qu'on fait des cessions, vous savez qu'on fait aussi des achats, des achats opportuns comme des achats de commerces par exemple.

Ensuite, en conclusion vous dites que c'est du théâtre et du déni, j'estime que c'est injurieux pour le travail fourni par les services.

Je vous propose de prendre acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020, et je vous en remercie.

Nous passons au point suivant, qui concerne une demande de subvention de l'association Bricothèque La Boîte à Outils.

Attendez, excusez-moi j'ai quand même peut-être un point à évoquer avant ça à propos de la place de la Gare, je voulais quand même vous répondre.

Je ne sais pas bien, je vous assure que je ne sais pas bien quelle population vous représentez dans la mesure où je n'ai aucune remarque négative de la population sur la place de la Gare. Je n'en ai jamais. Au contraire même, je vais vous dire que j'ai encore reçu aujourd'hui, je l'ai encore sur mon téléphone, un urbaniste de renom qui m'écrit, attendez, je vais vous le lire « j'ai souvent été confronté à la problématique de l'espace public, [s'il vous plaît Madame !] et mon expérience me fait apprécier à juste valeur l'œuvre à Bourg-la-Reine. Tout est juste, tout est contemporain, nulle part ne se glisse la moindre mièvrerie. J'espère que la beauté de cet aménagement induira le respect ; ce respect qui parfois éloigne les dégradations insupportables. ». C'est toujours ce qu'on a préconisé, c'est le respect justement.

Madame MAURICE, je crois pouvoir dire que tout cela fonctionne très bien. Tout ce que vous dites, c'est lié bien sûr à des réglages de dernier moment, mais je crois qu'il n'y aura vraiment aucun souci. Je passe donc au point 5, qui concerne la demande de subvention de l'association Bricothèque La Boîte à Outils, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet issu du budget participatif. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

5. Approbation d'une demande de subvention de l'association Bricothèque La Boîte à Outils dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet issu du Budget Participatif

Monsieur RUPP présente le rapport

La ville de Bourg-la-Reine souhaite développer la participation citoyenne. Dans ce cadre, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un budget participatif par une délibération du 2 juillet 2018 et approuvé son règlement de fonctionnement.

Les Réginaburgiens ont été invités à proposer des projets puis à voter pour ceux qu'ils voulaient voir mis en place. A l'issue de cet appel à projet, les Réginaburgiens ont proposé 83 projets d'intérêt général, dont 17 ont été retenus. La réalisation de ces projets s'effectue sur les années N+1 et N+2, soit en 2019 et 2020.

Parmi les projets retenus se trouve celui intitulé « Des nichoirs et hôtels à insectes dans la Ville », qui a vocation à favoriser le développement de la biodiversité dans la Ville et dont la réalisation complète est planifiée en 2020.

L'association Bricothèque La Boîte à Outils qui intervient dans le déploiement de ce projet a sollicité la ville de Bourg-la-Reine afin d'obtenir le versement d'une subvention d'investissement de 3 000 euros en vue d'acquiescer le matériel nécessaire à la création et à l'installation de nichoirs et d'abris dans la Ville ainsi qu'à l'achat et l'installation de panneau d'information expliquant et valorisant l'installation des nichoirs.

Au regard de ces éléments, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution par la Ville d'une subvention d'un montant total de 3 000 € au profit de l'association Bricothèque La Boîte à Outils

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Vous savez combien il y aura de nichoirs et où ils seront placés ?

M. RUPP : Le nombre de nichoirs je peux vous répondre, il y a en a 100 de prévus. Après, je n'ai pas les lieux d'implantation.

M. NICOLAS: Juste un petit complément, ce sont des nichoirs et des hôtels à insectes. Les hôtels à insectes seront plutôt dans les squares publics et les nichoirs seront à proximité des différents arbres dans la Ville.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Nous passons aux points de l'urbanisme et le premier point concerne un marché de maîtrise d'œuvre avec Mars Architectes pour la construction de la crèche rue des Rosiers, Madame SPIERS s'il vous plaît.

6. Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Mars Architectes pour la construction d'une crèche rue des Rosiers

Madame SPIERS présente le rapport

Par délibération en date du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme technique et fonctionnel d'une nouvelle crèche rue des Rosiers et a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour sa construction. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux et au mobilier spécifique intégré a été estimée à 3 225 348 € euros (H.T.), le montant étant calculé sur la base d'une surface utile de 930 m².

Après l'organisation du premier jury le 2 juillet 2019 (examen des candidatures), trois équipes ont été sélectionnées pour remettre un projet. Lors du second jury, le 9 décembre 2019 (examen des projets), le jury a classé les propositions reçues par les trois architectes sélectionnés, après un examen anonyme des dossiers. Après levée de l'anonymat, le projet classé premier s'est révélé être celui de Mars architectes (mandataire de l'équipe), proposant un projet au coût de travaux estimé à 3 211 938 € HT (valeur janvier 2019) pour une surface utile de 947 m² hors espaces extérieurs.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a choisi le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre au vu de l'avis du jury et autorisé le Maire à négocier avec celui-ci le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique. Le mandataire de l'équipe lauréate est Mars Architectes, qui avait été classé premier par le jury.

Ce dernier a ensuite été invité à remettre sa proposition d'honoraires, à compléter et annoter le projet de marché proposé par la Ville, et enfin à se prononcer sur diverses améliorations de son esquisse suggérées par les membres du jury :

- optimiser les surfaces, notamment car il y a beaucoup de circulations et quelques espaces perdus ;*
- modifier l'emplacement de certains locaux (notamment décaler le local poussette, bureau direction, buanderie,...) ;*
- veiller à ce que l'escalier soit praticable par les adultes et les enfants ;*
- retravailler la façade, notamment le RDC et couloir du R+1 ;*
- continuer la réflexion sur les sources d'énergie en vue de limiter le recours aux énergies fossiles ;*
- rendre le projet conforme au PLU.*

La phase de négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate avait pour objectif de trouver un accord sur la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre en fonction notamment de la note de complexité et du taux de rémunération de la mission de base et des missions complémentaires, de finaliser les termes du marché, et d'acter les améliorations du projet.

La première proposition de Mars Architectes, a été reçue le 9 janvier 2020. Une réunion de négociation s'est tenue le 13 janvier 2020 entre les services de la Ville et M. RETY, associé de Mars Architectures puis différents échanges ont eu lieu pour aboutir à un compromis sur tous les points nécessaires.

➤ proposition d'honoraires :

Mars architectes proposait les éléments de rémunération suivants :

- Mission de base avec VISA basée sur un taux de base pour un équipement de proximité de 10,27 % multiplié par un coefficient de complexité de 1,083 soit un taux de 11,1 %, soit une rémunération de 358 013,63 € HT (basé sur un coût de travaux de 3 225 348 € HT)*
- mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) : 2 % du montant des travaux, soit 64 506,96 € HT*

- Mission conseil mobilier : 12 800 € HT présentés, mais avec une erreur de calcul, soit en réalité 9 600 € HT
- Mission environnementale : 24 190 € HT soit 0,75 % du montant des travaux.

Il a été demandé des précisions notamment sur le calcul du taux de complexité et le contenu de la mission environnement pour examiner leur pertinence, ainsi qu'une diminution du prix de la mission OPC et conseil mobilier ainsi que le chiffrage d'une option CEM (coût exploitation maintenance). Il a en outre été demandé une rémunération au forfait pour les options et une répartition des honoraires plus équilibrée entre études et travaux.

L'équipe a répondu à l'ensemble des éléments et a proposé une répartition des honoraires à hauteur de 55 % pour les études et 45 % pour les travaux.
Les rémunérations suivantes ont été proposées :

- **Mission de base avec VISA** basée sur un taux de base pour un équipement de proximité de 10,27 % multiplié par un coefficient de complexité de 1,083 soit un taux de 11,13 %, ramené à **10,90 % après négociation, soit une rémunération de 351 562,93 € HT** (basé sur un coût de travaux de 3 225 348 € HT valeur janvier 2019) ;
- **Mission OPC** (ordonnancement, pilotage et coordination) : **54 830,92 € HT** (soit 1,7 % du montant des travaux)
- **Mission conseil mobilier** : **5 500 € HT**
- **Mission environnementale** : **22 577,44 € HT**
- **Mission CEM** (coût exploitation maintenance), pour les consommations et l'entretien des équipements techniques : **12 901,39 € HT**.

➤ Remarques sur le marché

Différents éléments ont été proposés, certains ne donnant pas lieu à des remarques de la Ville (proposition des délais, ajout de quelques mentions...).

Le paiement des acomptes a fait l'objet d'un compromis, ainsi que l'engagement sur le coût des travaux :

- Mars architectes proposait un taux de tolérance de 8 % avant consultation des entreprises et 3 % après consultation des entreprises.

Il a été acté **un taux de tolérance de 2 % avant consultation des entreprises**, et le maintien de **3 % après consultation des entreprises**.

- Mars Architectes proposait une formule de révision des prix sans terme fixe, ce qui n'a pas été accepté.

➤ Remarques sur l'esquisse

L'architecte accepte d'adapter son esquisse pour prendre en compte les remarques du jury.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est l'agence Mars Architectes, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche rue des Rosiers ;
- d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que tout document y afférent ;
- de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant les modifications en cours d'exécution du marché y compris la passation des avenants au marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- d'autoriser le Maire à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme ou de travaux nécessaires à la réalisation du projet de construction de la crèche.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ et Madame BROUTIN.

M. LETTRON : Là, il est essentiellement question de voter l'approbation des marchés de maîtrise d'œuvre, donc je ne vais pas revenir sur les appréciations que l'on peut avoir sur l'équipement en lui-même ; j'ai assisté au jury, cet équipement va fonctionner. Mais j'avais soulevé lors du jury même, ce que je soulève à chaque fois, excuse-moi de parler pendant que tu causes avec ton voisin ! J'avais soulevé l'idée qu'à chaque fois, on a les coûts d'investissement mais on n'a pas investissements et fonctionnement sur 20 ans. C'est tout le problème. Madame SPIERS, vous avez rajouté l'étude complémentaire, et je trouve ça plutôt bien, sur la réflexion sur les sources d'énergie en vue de limiter le recours aux énergies fossiles. Ça avait deux aspects, le premier c'était de lutter contre le réchauffement climatique mais deuxièmement c'était de maîtriser les coûts de fonctionnement. Par contre, vous mettez « en vue de limiter », j'aurais préféré « en vue d'exclure » les énergies fossiles. Parce que le problème des gens et de Mars notamment, c'est qu'on confie parfois des choses à des gens qui ont toutes les compétences en termes de diplômes, mais qui parfois sont des ayatollahs, et qui derrière des discours sur le réchauffement climatique, en réalité ne sont que des antinucléaires, pro énergies fossiles. Parce qu'en général quand on est antinucléaire, on est quand même vendu aux charbonniers ou aux pétroliers. Donc le coût global de cet équipement est quand même essentiel. Ceux qui ne sont pas d'accord avec ce que je vient de dire, ils n'ont qu'à aller voir en Allemagne ceux qui défendent les éoliennes et le photovoltaïque, combien de tonnes de charbon ils brûlent par jour. Ça les remettra dans le droit chemin. Donc, je pense que cette mission complémentaire est essentielle pour que le prochain Conseil Municipal connaisse les coûts de fonctionnement, parce que l'énergie est quelque chose d'essentiel sur les 20 ans à venir. Donc ça, je pense que c'est plutôt bien. Mon explication de vote, je ne voterai pas contre du tout ce projet mais comme je n'ai pas le coût global en tant que conseiller municipal, j'aurai une abstention légère.

M. HERTZ : Le projet qui a été choisi semble bon, par contre là on a l'impression que Mars attaque. C'est-à-dire que visiblement leur première proposition était quand même très élevée et je pense que même après les négociations qui ont eu lieu, il y a un certain nombre de postes qui paraissent encore particulièrement élevés. Parce que même si le conseil en mobilier a diminué presque de moitié, mais pas tout à fait, en tenant compte de l'erreur de calcul qu'ils auraient faite dans leur proposition initiale, ça devrait être rapporté au coût du mobilier pour voir exactement combien ils prennent là-dessus. Conseil en mobilier ça paraît un peu bizarre pour des choses qui sont quand même assez récurrentes. Les crèches, on n'est pas la seule commune à en construire. La mission environnementale, effectivement elle est importante mais 22 577 € pour cette mission environnementale, ça paraît aussi très élevé. Et la mission coût exploitation maintenance, effectivement, elle est importante à faire. J'espère qu'elle servira à faire des économies dans l'avenir.

Ma question c'est de savoir quel est finalement le montant estimé aujourd'hui du mobilier de la crèche ? Pour avoir une base de réflexion. Et d'où viennent les montants de la mission environnementale ?

MME BROUTIN : Dans le prolongement de ce que vient de dire Monsieur HERTZ, j'avais une question sur la mission conseil mobilier. Savoir quelle valeur ajoutée, quel contenu a cette mission au regard de l'expertise d'usage, notamment des professionnels qui sont déjà aujourd'hui dans plusieurs crèches. Et puis du rapport entre le coût de cette mission et le coût global prévu pour les mobiliers.

Monsieur le Maire : Des éléments de réponse s'il vous plaît Madame SPIERS.

MME SPIERS : De façon générale, vous avez quand même pu constater, je n'ai pas récité le détail, mais que les services ont sérieusement négocié malgré tout les différents taux applicables, sachant que nous avons sur ce dossier un taux de complexité qui lui-même a été revu à la baisse. Donc tout a été revu à la baisse et donc un gain certain sera fait par rapport aux propositions des honoraires. Je n'ai pas effectivement le montant du mobilier qui sera installé dans cet équipement, par contre je vous rappelle qu'il est quand même très très important. Bien sûr il y a de nombreuses crèches, il y a des crèches partout, que nous avons du personnel tout à fait compétent pour le choisir, mais que malgré tout nous devons anticiper les fonctions, anticiper les usages et donc avoir vraiment le mobilier qui convienne parfaitement à cette installation que nous voulons bien évidemment innovante et exemplaire et surtout parfaitement adaptée aux enfants qui seront accueillis dans cet

équipement.

Au niveau de la limitation de l'énergie, je vous remercie d'avoir salué cette mission que nous avons ajoutée et à laquelle nous tenons tous, par rapport à la prévision et à l'anticipation des différents budgets d'exploitation. Je vous rappelle que cette mission concerne les consommations, l'entretien des équipements techniques et effectivement une projection des consommations fluides de l'ensemble du bâtiment. Je rappelle également qu'il me semble, sans dévoiler les débats du jury, mais que les experts, les spécialistes, les architectes nous avaient rappelé qu'au niveau du bilan au niveau énergétique, il était difficile d'être vraiment à zéro. Mais je retiens également votre idée, Monsieur LETTRON, vous nous aviez donné des suggestions pour le chauffage de cet établissement et d'ailleurs nous avons retenu dans le compte-rendu de nos débats en commission la possibilité d'avoir un chauffage, avec un appoint au gaz. C'est retenu et nous l'avons noté. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS pour cette réponse très complète.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour Mme CLAUDIC, M. DELRIEU, M. DELRIEU pour M. BONAZZI)

MAJORITE

Je passe au point suivant qui concerne l'approbation de l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour le financement de travaux de réhabilitation de la Résidence Leclerc qui se situe au 114 avenue du Général Leclerc. Madame SPIERS s'il vous plaît.

7. Approbation de l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 104339 de la Caisse des Dépôts et Consignations contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour le financement de travaux de réhabilitation de la Résidence Leclerc

Madame SPIERS présente le rapport

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, Société d'Economie Mixte Locale (SEML) dont la Ville est actionnaire, réalise actuellement des travaux de réhabilitation de la Résidence Leclerc, sise à Bourg-la-Reine, 114, avenue du Général Leclerc, comportant 43 logements sociaux.

Afin de réaliser cette opération, la SEML a sollicité l'octroi de la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le capital et l'intérêt de l'emprunt n° 104339 souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant global de 671 642 €, constitué de deux lignes de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêt PAM taux fixe – réhabilitation du parc social, d'un montant de 258 000 €, d'une durée de 20 ans, au taux de 0,83 %, périodicité annuelle ;*
- prêt PAM, d'un montant de 413 642 €, d'une durée de 20 ans, au taux du Livret A + 0,6 %, périodicité trimestrielle.*

Ces travaux de ravalement et de changement de menuiseries contribueront à l'amélioration des logements et à la valorisation de cette résidence présentant un intérêt patrimonial et historique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le prêt n° 104339 de la Caisse des dépôts et consignations à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, d'un montant de 671 642 €, en vue du financement des travaux de réhabilitation de l'immeuble de logements sociaux sis 114, avenue du Général Leclerc et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire : Des questions s'il vous plaît ? Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : On ne peut que se réjouir de ces travaux dont les piétons d'ailleurs ont pu constater ce matin le fait qu'ils étaient vraiment en cours puisque le trottoir a été bloqué pendant un certain temps parce qu'ils étaient en train de monter l'échafaudage, si bien que les gens passaient dans la rue sans aucune protection, pendant 2 heures. Mais ceci dit, je me dis que ce serait bien quand même que finalement il y ait des élections plus souvent dans les communes parce qu'on constate que la rénovation de ces bâtiments intervient juste avant les élections municipales. Donc je pense que les locataires vont souhaiter ardemment la multiplication des élections à Bourg-la-Reine.

Monsieur le Maire : Il faut noter que ces travaux se font sous la direction de Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat, qui n'existe pas depuis très longtemps.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne l'abrogation d'une délibération du 17 juin 2019, et d'une réitération de la constatation de la désaffectation d'un délaissé de voirie à l'angle de l'avenue du Panorama et une approbation de l'échange d'emprises avenue du Panorama et rue Jean-Roger Thorelle entre la commune et le syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama-Plaisance. Madame SPIERS s'il vous plaît.

8. Approbation de l'abrogation de la délibération n° 17062019/022 du 17 juin 2019, de la réitération de la constatation de la désaffectation d'un délaissé de voirie à l'angle de l'avenue du Panorama et approbation de l'échange d'emprises avenue du Panorama et rue Jean-Roger Thorelle entre la commune et le syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama – Plaisance

Madame SPIERS présente le rapport

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 juin 2019, a approuvé :

- la désaffectation en nature de délaissé de voirie de l'emprise de 28 m², située à l'angle droit de l'avenue du Panorama, se confondant avec l'entrée de la résidence Panorama-Plaisance, et aménagée en espaces verts et jardin privatif d'un copropriétaire, et son déclassement du domaine public.*
- la cession de l'emprise de délaissé de voirie, de 28 m², au syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama-Plaisance, propriétaire riveraine.*
- l'acquisition d'une emprise rue Jean-Roger Thorelle, de 126 m², à sortir de l'assiette de la copropriété, de forme trapézoïdale*
- la décision de procéder aux travaux d'aménagement de l'emprise rue Jean-Roger Thorelle avec pose de poteaux et au bitumage du pan coupé avenue du Panorama.*
- et le principe d'un échange sans soulte.*

Or, compte tenu de la différence de superficie échangée et des contraintes inhérentes à la publication de l'acte d'échange, l'échange ne peut être effectué sans soulte à la charge de la Ville.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama-Plaisance s'était rapproché des services municipaux lors de la réfection de l'avenue du Panorama. C'est à cette occasion qu'il a été constaté d'une part, que l'entrée piétons et véhicules de la résidence Panorama - Plaisance, des espaces verts collectifs de la copropriété et un jardin privatif de cette résidence étaient aménagés sur la voirie communale, dans l'excroissance du coude de la rue du Panorama. D'autre part, une partie de la rue Jean-Roger Thorelle et son trottoir, au droit de la rue privée rue de Plaisance, fait encore partie de l'assiette foncière de la résidence Panorama-Plaisance. Il est apparu opportun de régulariser la

situation juridique de ces terrains.

Dans les négociations avec la copropriété, il a été pris en compte le projet de la résidence de clôturer à terme ses deux accès, afin de limiter les intrusions et les stationnements non résidentiels dans ses voiries intérieures.

Côté avenue du Panorama, la Ville conserve son pan coupé pour une meilleure visibilité de l'accès à la résidence et pour assurer la symétrie, au niveau du coude de l'avenue du Panorama, avec le pan coupé d'en face, au droit du numéro 13. A cet endroit, la copropriété déplacera sa haie et la Ville procédera au bitumage de l'espace libéré.

Il a également été constaté que les sorties de garages des pavillons de la copropriété donnaient directement sur l'excroissance du coude. La fermeture de la résidence, dans la continuité du pan coupé aurait rendu inutilisables les garages de ces copropriétaires. Aussi, la fermeture future de la résidence a été décalée à l'intérieur de la résidence, ce qui a limité la superficie de l'emprise à céder au syndicat des copropriétaires à 28 m².

La délimitation de l'emprise que la Ville acquiert de la copropriété, rue Jean-Roger Thorelle, a été également déterminée avec le conseil syndical de la copropriété.

La copropriété cède une emprise de 126 m², en forme trapézoïdale, déjà aménagée en voirie, rue Jean-Roger Thorelle, intégrant les pans coupés sur la rue privée de Plaisance. A la demande des résidents, la Ville aménagera cette emprise, de telle façon que la copropriété puisse à terme poser une barrière sur l'emprise qui lui restera, tout en laissant libres les accès des garages des pavillons privés donnant sur la rue de Plaisance. Le trottoir sera élargi sur les pans coupés à revenir à la Ville. Des poteaux seront posés sur le futur trottoir afin d'éviter le stationnement sauvage. Une aire de poubelles sera délimitée. Ces travaux permettront de sécuriser la collecte des ordures ménagères et d'assurer une meilleure visibilité de la rue de Plaisance. Ce principe d'aménagement a été approuvé par le conseil syndical et par l'assemblée générale des copropriétaires en date du 31 mai 2018. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à près de 24.000 euros TTC (valeur 2018).

Les services fiscaux ont évalué l'emprise de 28 m² à 4.200 euros et l'emprise de 126 m² à 19.000 euros, avec une marge de négociation de 10 %, ce qui dégage une soulte au profit de la copropriété Panorama-Plaisance de 14.800 euros.

Du fait de l'aménagement de la rue Jean-Roger Thorelle au droit de la rue de Plaisance vu en concertation avec la copropriété Panorama-Plaisance, la soulte sera compensée à hauteur de son montant par les travaux que la Ville réalisera.

Ces régularisations foncières permettront d'assainir une situation ancienne de plusieurs dizaines d'années.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération du 17 juin 2019 n°17062019/022,*
- de constater la désaffectation en nature de délaissé de voirie de l'emprise de 28 m², située à l'angle droit de l'avenue du Panorama, se confondant avec l'entrée de la résidence Panorama-Plaisance, et aménagée en espaces verts et jardin privatif d'un copropriétaire, et son déclassement du domaine public, et de céder ladite emprise au syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama-Plaisance, propriété riveraine,*
- d'approuver la décision d'acquérir une emprise rue Jean-Roger Thorelle, de 126 m², à sortir de la copropriété, de forme trapézoïdale, dans le prolongement de la voie privée rue de Plaisance,*
- d'approuver les travaux d'aménagement de l'emprise rue Jean-Roger Thorelle à acquérir, avec pose de poteaux et au bitumage du pan coupé avenue du Panorama,*
- d'approuver l'échange moyennant une soulte évaluée à 14.800 euros, qui sera payée par*

*compensation en la réalisation des travaux d'aménagement de l'emprise de la rue Jean-Roger Thorelle au droit de la rue de Plaisance, à hauteur du montant de la soulte, à la demande des copropriétaires de la résidence et approuvée par ceux-ci,
- et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique et tous actes et documents s'y rapportant.*

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Nous arrivons à la fin des questions qui sont à l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : J'ai reçu deux questions orales, une question de Monsieur DELRIEU. Monsieur DELRIEU, souhaitez-vous lire cette question s'il vous plaît ?

M. DELRIEU : Je ne suis pas en possession du texte actuellement, je peux la lire si vous l'avez quelque part, sinon je peux vous laisser lire.

Monsieur le Maire : Je veux bien faire ça si vous le souhaitez. Donc la lettre :

« Monsieur le Maire,

En 2009, la ville de Bourg-la-Reine adhère à la Convention des maires pour le climat et l'énergie. Cela signifiait implicitement un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelables au sein de notre territoire.

Par cet engagement, nous nous engageons à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020.

10 ans après, nous sommes sans nouvelle sur la tenue de ces engagements.

Le bilan d'étape de l'agenda 21 publié à mi-mandat mentionne le nombre d'actions effectuées, mais jamais leur impact sur les objectifs annoncés. Il aurait été utile de connaître l'effet des mesures prises, afin de pouvoir affiner les stratégies choisies. Malheureusement, sans thermomètre, on ne sait pas comment évolue la maladie.

Qu'en est-il sur les questions :

1/ de l'amélioration de l'efficacité énergétique

2/ de l'augmentation de l'usage d'énergies renouvelables

3/ du respect de dépassement de l'objectif de l'UE, la réduction de 20 % de CO₂ émis sur le territoire.

Des données chiffrées seront bienvenues, pour permettre de juger objectivement de l'effet de vos actions.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses. »

Voilà la réponse que je vous propose.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'instrument de mesure, ou de thermomètre comme vous l'avez dit, pour évaluer avec certitude l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'ensemble de la Ville.

Les seules études menées à des échelons plus importants que la commune, sont elles-mêmes entachées aujourd'hui d'erreurs que l'on estime de l'ordre de 40 %.

Cependant, nous avons mené une politique très active dans ce domaine pour tout ce qui est de notre responsabilité directe.

Je vais donner une liste de ces réalisations concrètes :

La flotte municipale est progressivement remplacée en véhicules électriques et hybrides et nous visons 100 % du parc automobile municipal propre à horizon 2021.

Sur les bâtiments, nous avons installé la géothermie à la médiathèque, qui est labellisée Haute

Qualité Environnementale (HQE) depuis son ouverture en 2015. Nous avons isolé les combles de la mairie, de la mairie annexe, ainsi que les anciens locaux de la bibliothèque municipale, aujourd'hui centre de télétravail. Au niveau de notre parc social, nous rénovons progressivement les logements de la Ville. C'est précisément ce qui est train de se faire au niveau de la Résidence Normandie où la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat a investi 10 millions d'euros. Nous avons rénové le 114 Leclerc et nous débutons les logements du 8 place de la Gare dans cette même perspective.

Il n'y a plus aucune chaudière au fioul en activité pour les bâtiments municipaux. Elles ont été remplacées par des chaudières à haute performance énergétique. C'est le cas pour le groupe scolaire Faiënerie, la loge du gardien Faiënerie, la mairie annexe, la maison Dalpayrat, le club de bridge au cours Florian, le magasin du centre technique municipal et les serres municipales.

Nous avons remplacé des menuiseries extérieures à simple vitrage par des menuiseries isolantes à double vitrage pour l'école République et les services techniques.

Nous avons rénové l'étanchéité et ajouter de l'isolation thermique pour le 33 Chambord, le bâtiment d'accueil du cimetière et le gymnase des Bas-Coquarts.

J'ajoute que nous prêtons gratuitement depuis plusieurs années des caméras thermiques aux Réginaburgiens qui souhaitent faire un bilan de leur logement.

Nous remplaçons systématiquement l'éclairage public par des LED lors des travaux de voirie et nous réduisons de 30 % la puissance de l'éclairage la nuit.

Nous avons installé dans toutes les crèches, gymnases et écoles de la Ville des équipements hydro-économiques, ce qui représente une économie certainement de plus de 20 % qui a été réalisée pendant cette période, 20 % de CO2.

En juillet dernier, nous avons voté la mise en application, à Bourg-la-Reine, d'une Zone à faible émissions pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants.

Un plan vélo a également été voté en 2018 et nous disposons aujourd'hui de près de 400 places supplémentaires pour les deux roues autour de la place de la Gare.

Tous les bâtiments en cours de construction seront également plus performants énergétiquement, comme le CAEL ou la crèche Rue des Rosiers.

Enfin, tous nos bâtiments consomment une énergie 100 % renouvelable.

Voici de nombreux exemples concrets qui illustrent notre action et notre bilan pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'usage des énergies renouvelables.

J'ai reçu une deuxième question de Monsieur BONAZZI, qui n'est pas là, donc je suppose que je la lis également ? Merci.

« Monsieur le Maire,

Cette question fait directement suite à celle transmise au précédent Conseil Municipal, sur la qualité de votre projet sur le terrain de l'actuel CAEL et du club de boules. Vous aviez alors répondu aux questions et inquiétude par une quasi fin de non-recevoir en arguant que tout était pensé, vu, et conforme... fermez le ban.

Nos informations prises depuis auprès des riverains nous font croire que les choses ne sont pas si simples. Que ce qui était impossible alors – il y a 2 mois – le devient. Que la discussion avec la ville voisine de L'Hay-les-Roses, qui semblait un prérequis assez évident du fait de sa proximité immédiate du projet vous amène à le réviser.

Après avoir attendu en vain malgré leurs demandes, les riverains ont été partiellement informés. Souffrez que nous vous demandions encore une fois par la voie officielle les informations qui devraient être partagées sans même être demandées, à savoir sur ce projet qui avance cahin-caha, sans aucune concertation, une fois de plus.

- Quel est finalement son emprise et son contenu ? En termes de logements, de taille et typologie des logements sociaux, de places de parking ?
- Comment se fera la circulation des automobiles ? En entrée et en sortie ?
- Quel impact sur le stade voisin ?
- Quelle circulation des eaux usées ?
- Quelle conséquence sur la voirie de l'impasse de la Villa Maurice ?

● Que comptez-vous faire pour continuer à garantir l'accès du stade de foot aux pompiers en cas d'évacuation par l'impasse ?

S'il s'avérait que mes informations soient fausses, je vous prierais de ne répondre qu'aux éléments de la question qui resteraient pertinents.

En vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

La liste « Une nouvelle dynamique » »

Je vous propose la réponse suivante :

Monsieur le conseiller, je vous confirme ce que j'avais déjà dit lors du précédent Conseil, à savoir que l'immeuble comporte 47 logements, répartis en 17 logements sociaux, 14 logements à l'accession sociale, 16 logements à l'accession libre afin d'assurer une réelle mixité sociale. Je rappelle également que l'accession sociale est une première à Bourg-la-Reine et elle permettra à des jeunes Réginauburgiens aux revenus plus modestes d'accéder à la propriété grâce à leur prix d'achat bien inférieur à ce qui se pratique dans le privé. 2/3 des logements sont constitués de T2 et de T3. Il y a toujours 56 places de parking, dont 47 en sous-sol. Comme je l'avais déjà indiqué, le CAEL draine un public nombreux, avec ses 1 700 adhérents dont beaucoup en voiture par rotations en journée, en soirée, au gré des activités. Trafic auquel il faut ajouter celui lié au club de boulistes. Le parking d'une vingtaine de places devant le terrain de boules est très largement utilisé, souvent en surnombre, sans compter le stationnement dans la voie. Ces activités génèrent un trafic très important dans la place, bien supérieure à celui des logements projetés. A ce sujet, nous avons réalisé des comptages qui confirment que le nombre de véhicules entrants et sortants est très important, avec une moyenne de 364 véhicules par jour et des pointes à plus de 500 le mercredi, et le samedi on compte 440 véhicules, même le dimanche on a 230 véhicules. Le futur trafic d'un immeuble de 47 logements n'aura donc rien à voir avec ce trafic. Pour la sortie des voitures, nous étudions toujours plusieurs hypothèses techniquement et financièrement, il y a peut-être d'autres solutions mais encore faut-il qu'elles soient réalisables. Par ailleurs, nous sommes en contact avec la ville de L'Haye-les-Roses et les riverains sont associés à ces réflexions, deux réunions ont eu lieu en présence de ces riverains, les échanges vont se poursuivre.

Concernant la collecte des eaux usées, les établissements publics territoriaux dont c'est la responsabilité d'une part, Vallée Sud du Grand Paris, et pour L'Haye-les-Roses, Grand-Orly Seine Bièvre, travaillent actuellement à un réseau d'assainissement comme ils font pour toute construction, pour l'adapter. Et d'ailleurs, Grand-Orly Seine Bièvre avait déjà prévu de rénover l'ensemble de l'assainissement dans cette impasse, dans la mesure où ce réseau a plus de 40 ans. Il en est de même pour améliorer la collecte des ordures dans cette voie limitrophe pour qu'il n'y ait plus qu'une seule collecte au lieu des deux effectuées par chacune des collectivités.

Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le maire de L'Haye-les-Roses et nous sommes tous les deux favorables à une rénovation de la rue qui sera menée en concertation avec les habitants, comme nous le faisons pour chaque rue de Bourg-la-Reine, d'ailleurs il a également approuvé le projet. Cette rénovation sera globale et concernera l'enfouissement des réseaux, l'assainissement, le remplacement de l'éclairage public, la reprise des trottoirs et le changement de revêtement. J'ajoute que tous les accès actuels seront préservés, il n'y aura aucun impact pour l'utilisation du stade et l'accès pompiers.

En conclusion, toutes ces mesures visent à donner un caractère beaucoup plus résidentiel et plus apaisé à cette rue pour les habitants de cette impasse.

D'autres informations à vous donner.

Vous avez dernièrement reçu un message de l'Administration concernant vos boîtes aux lettres. Je vous demande de ne pas oublier de récupérer vos courriers ce soir, si ce n'est déjà fait, parce que des travaux de réaménagement vont être effectués, dans la mesure où dans le prochain mandat il y aura plus de conseillers municipaux et dans ce cadre-là, pendant ce temps-là les boîtes aux lettres seront temporairement déplacées à compter du lundi 2 mars au 1^{er} étage, dans le local situé en face de l'escalier, à gauche de l'ascenseur.

Autre information.

En ce qui concerne les prochains Conseils Municipaux, le Conseil d'installation, en cas d'élection au 1^{er} tour, aura lieu le samedi 21 mars à 11h ; en cas d'élection au second tour, le dimanche 29 mars à 11h.

Vous le savez, nous arrivons à la fin de ce mandat, un certain nombre d'entre nous, et d'entre vous, ont souhaité ne pas entamer de nouveau mandat. Parmi eux, notre maire honoraire, Jean-Noël CHEVREAU. Et je voudrais rendre hommage à Monsieur CHEVREAU, pour terminer ce Conseil, mais cet hommage sera, excusez-moi Jean-Noël, bref.

Jean-Noël, je pense ne pas me tromper en vous remerciant au nom du Conseil Municipal et de la Ville pour les 25 années à guider l'action municipale. Ces 25 années représentent d'ailleurs la plus grande longévité d'un maire à Bourg-la-Reine depuis la Révolution Française. C'est donc bien la preuve que vos engagements, la chose municipale plus globalement, s'inscrivent dans le temps long pour opérer les grandes évolutions qu'attendent nos administrés. En effet, vous avez transformé la Ville, plus particulièrement le centre-ville, lancé la construction de l'école Pierre Loti, du Trois Mâts ou encore de la Médiathèque tant appréciée par notre population, et bien sûr bien d'autres actions et en particulier dans le domaine social. C'est donc tout naturel pour moi, pour nous, pour nous tous, de vous remercier et de vous mettre à l'honneur ce soir. Et je souhaitais ainsi vous dire combien vous avez été un mentor pour moi-même, pour grand nombre d'adjoints et de conseillers, et vous transmettre la reconnaissance des habitants pour votre travail durant ces longues années. La tâche de Maire n'est pas facile, je le sais, ces 25 années au service des Réginauburgiens forcent donc le respect. Et tous les Réginauburgiens vous doivent aujourd'hui quelque chose pour la Ville dans laquelle ils vivent. Alors merci à vous Jean-Noël.

(applaudissements)

Je crois que Monsieur CHEVREAU vous souhaitez répondre, je vous passe la parole.

M. CHEVREAU : Je ne m'attendais pas à de tels propos, je vous remercie Monsieur le Maire de ces propos et je remercie tous mes collègues de leurs messages qu'ils m'ont fait passer en applaudissant vos propres propos.

J'avais prévu pour ma part un texte qui est un peu différent.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole à l'issue de ce Conseil Municipal qui est pour moi le dernier auquel je participerai et à quelques unités près le 300^{ème} auquel j'ai participé. En effet, aujourd'hui pour moi le doyen d'âge de cette très honorable assemblée, et avec Françoise SCHOELLER également, le doyen d'ancienneté, se terminent 37 années d'engagement au service de nos concitoyens. Qu'il me soit permis de vous redire combien j'ai eu le plaisir à travailler avec vous, avec chacun d'entre vous et combien j'ai apprécié votre dévouement et votre altruisme au service de la Ville. Vous pouvez être fiers de ce que vous avez réalisé. De nombreux Réginauburgiens me le disent avec beaucoup de sincérité et une grande gratitude. Et de nombreuses personnes qui n'habitent pas notre Ville, et qu'il m'arrive de croiser, me transmettent également leurs félicitations pour la qualité de vie qu'ils y trouvent. Je me devais de vous transmettre ces messages car on le doit à votre attachement à la Ville, à votre travail, à votre compétence et à votre disponibilité. J'associe à ces remerciements les collaborateurs de la mairie qui ont donné corps à nos projets, qui les ont rendu possibles et qu'ils ont conduit avec beaucoup de brio. J'ai apprécié leur serviabilité et leur mobilisation au service du bien public. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Une page se tourne pour moi et pour quelques autres d'entre vous. Croyez à ma profonde reconnaissance de toute la joie que vous m'avez procurée malgré les inévitables incompréhensions, oppositions, débats passionnés, différences d'opinion, qui sont la richesse d'une véritable démocratie. Et aujourd'hui, alors que la page se tourne, quelle est notre satisfaction de voir que de nombreux Réginauburgiens et Réginauburgiennes se proposent de prendre la relève et d'apporter à leurs concitoyens généreusement et bénévolement le meilleur d'eux-mêmes. Il ne me reste plus qu'à leur souhaiter, pour eux et pour notre Ville, le meilleur développement et un réel épanouissement.

Personnellement, je resterai toujours sensible aux attentes de nos concitoyens et en quittant cette

haute instance, je tiens à vous remercier à nouveau de votre amitié.

(applaudissements)

Monsieur le Maire : Madame SCHOELLER souhaite également prendre la parole. Madame SCHOELLER s'il vous plaît.

MME SCHOELLER : Merci Monsieur le Maire. C'est avec beaucoup d'émotion, comme toujours chez moi, que j'arrête ces mandats. Mais je dirais que pour moi, la joie principale dans le rôle d'élue ça a été une pléthore de contacts qui permet de connaître la population, de la rencontrer et de l'aider. Parce que l'aide c'est le premier rôle de l'élue, et je ne suis pas l'élue qui va sur l'estrade facilement, ça n'a jamais été ma tasse de thé, mais pour moi le plus important c'est la disponibilité vis-à-vis des citoyens, dans les journées, le week-end et parfois la nuit. Et puis je n'oublie pas qu'au moment d'événements extraordinaires, comme le 24 décembre 1999, je n'oublie pas Christian RAYMOND, Daniel RUPP et Jean-Marie ESPERANZA, avec qui je me suis battue des journées entières pour aider les gens à sortir de là ; je n'oublie pas non plus la canicule de 2003 où je rentrais du travail et j'allais visiter les personnes âgées et ça me prenait toutes les soirées. Mais je crois que la véritable vocation pour un élu c'est d'être disponible et ne pas être là pour la « gloriole ». Et puis je dirais aussi que nous sommes là pour défendre les projets. Et les projets une fois décidés, l'élue devra faire équipe avec l'Administration, l'aiguiller mais ne pas la remplacer, parce que c'est l'erreur de certains élus et que je crois qu'on doit travailler main dans la main. Je n'oublie pas la construction de la crèche Joffre avec Madame Riant, la construction de la Maison de quartier avec Mathieu ARRIVILLAGA, et enfin la rénovation du poste de police avec Monsieur DELVALLE. Et puis, c'est un échange sur des projets heureux lorsque nous marions et de voir les choses du bonheur avec les familles c'est toujours un bon moment d'élue. Par contre, depuis 3 ans j'ai eu beaucoup de mal, et ça je tiens à le dire, avec la prise en charge du traitement des morts sans famille, et pour moi tout ça ça a été très très dur. Donc je suis heureuse de terminer ceci. Mais sachez que je garderai un excellent souvenir des équipes élues et administratives.

(applaudissements)

Monsieur le Maire : Madame KHALED également, souhaite passer un message.

MME KHALED : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, mes chers collègues, c'est également le dernier Conseil Municipal pour moi, après 18 ans de mandat dont 12 années à Bourg-la-Reine. Je tenais à dire quelques mots également.

Mes premiers mots iront en direction, ça ne vous étonnera pas, de Jean-Noël CHEVREAU, Monsieur le Maire. Je vous remercie vraiment beaucoup puisque c'est vous qui m'avez fait confiance ; qui m'avez aidée à appréhender ce qu'est un Conseil Municipal et il faut un peu de temps quand on arrive, pour comprendre toute la complexité de cette action locale ; et c'est vous qui m'avez fait confiance surtout en 2008 en me confiant cette délégation au développement social en tant que maire adjointe. Vous m'avez donné toute la latitude pour exercer mes prérogatives, dans un domaine que je connaissais bien, et que je connais toujours bien, mais qu'il fallait adapter à l'action du terrain. Et à cet égard, vous avez toujours été disponible pour me guider sur ces particularités du mandat. A vos côtés, j'ai appris deux choses essentielles qui me serviront je pense très longtemps, d'abord qu'on est élu avant toute chose pour servir les gens, et que pour cela il faut les aimer ; et vous, vous aimez beaucoup les Réginauburgiens puisque j'ai eu l'occasion, à de très nombreuses reprises, de vous accompagner et de vous entendre avoir une parole pour chacun, du plus modeste au plus haut placé, d'avoir une attention, de prendre des nouvelles des familles, de vous souvenir des prénoms, des noms et des situations de tous les enfants. J'en ai gardé beaucoup de choses et notamment ce réflexe d'adresser des petits mots manuscrits quand les familles sont en difficulté ou quand on connaît des personnes seules dans la Ville.

La deuxième chose que j'ai apprise à vos côtés c'est l'humilité, le fait de reconnaître et de ne pas penser qu'on peut avoir des solutions miracles à tous les problèmes, des réponses à tout et des réponses immédiates ; accepter de ne pas pouvoir régler les situations d'un claquement de doigts, mais ça n'est pas grave parce qu'être élu c'est aussi cultiver l'art d'écouter, d'être à l'écoute des personnes et donc d'être généreux de son temps et de son attention.

Je vous remercie vraiment beaucoup pour ça.

La deuxième personne que je veux saluer c'est bien sûr notre Maire, Patrick DONATH. Je ne vais pas commenter l'action du Maire puisque sinon on devra mettre le Conseil Municipal sur tes comptes de campagne, donc je vais éviter. Je vais parler surtout de l'homme que j'ai côtoyé de près en tant que première adjointe. Et ce que je retiendrai, c'est ce qui m'a moi vraiment beaucoup impressionnée, c'est une capacité de travail exceptionnelle et un engagement personnel très important dans tout ce que tu entreprends. Et ça, ça démontre un grand sens de l'intérêt général et un sens du devoir qui nous inspire.

La troisième chose, je voudrais aussi, à l'instar de Françoise, rendre un hommage appuyé aux services de la Ville, Monsieur le Directeur Général, aux directeurs de services et surtout Aude COMITI avec qui j'ai travaillé en étroite proximité. Je n'oublie pas dans mes remerciements les services support et les services généraux, toutes ces personnes invisibles mais qui nous facilitent tant la tâche au quotidien et je compte aussi exprimer tous mes remerciements aux gardiennes, à Karine et à Paulette, qui m'ont vraiment toujours accueillie, qui ont été disponibles. Alors moi j'étais la reine des permanences nocturnes, donc elles ont vraiment toujours su s'adapter et par des petits gestes me manifester leur soutien et leur présence. Merci beaucoup.

Vous direz à tous vos agents combien nous avons conscience de leur travail et de leur grand sens du service public. Pendant ces moments de campagne électorale, dites-leur de fermer leurs oreilles surtout ! Parce qu'on entend beaucoup de choses, que rien n'est fait, qu'il n'y a pas de projets, qu'il n'y a pas de présence, que certaines choses sont faites de façon opaque, tout cela n'est pas exact parce qu'on a des services municipaux qui travaillent à nos côtés, ce sont eux qui mettent en œuvre nos dispositifs et ils font un travail extrêmement remarquable.

Je souhaite ensuite saluer mes collègues du Conseil Municipal, tous mes collègues, ceux qui ont travaillé sur les affaires sociales à mes côtés bien sûr, et je salue toute la commission des affaires sociales et également les membres de l'opposition. Je tiens vraiment à dire qu'on a pu mener tous ensemble, majorité et opposition, dans cette commission des travaux extrêmement constructifs, qui se sont toujours déroulés dans un très bon esprit, un respect mutuel que je salue ce soir. On a pu travailler en très bonne intelligence sur les orientations communales du logement, sur la réforme de la cotation des demandes de crèche, sur la création du service prévention et je vous remercie pour ces travaux vraiment constructifs. Pour celui ou celle qui aura le bonheur d'hériter de la délégation aux affaires sociales, et je pense que ce sera celle, en général c'est souvent comme ça que ça se passe, c'est souvent des femmes, vous regarderez les équipes. Mais peut-être qu'il y aura de grands changements ! Je vais me permettre un conseil : gardez bien à l'esprit que le développement durable ce n'est pas seulement de l'écologie. Je vais me permettre de citer le rapport Brundtland en 1987, bien connu : « le développement durable repose sur 3 piliers interdépendants, la dimension environnementale, la dimension économique et la dimension sociale. Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. » Alors, que mon successeur ne se prive pas de rappeler toujours que le social est un élément incontournable des politiques de développement durable. Et je suis certaine que les thèmes qui me sont chers remonteront très sensiblement dans l'intérêt des uns et des autres.

Sur un plan plus politique, bien sûr je ne commenterai rien de l'actualité de Bourg-la-Reine mais je me permets de faire 2 réflexions. Je trouve que nous vivons une période très compliquée et qu'il est vraiment d'un courage extrême de vouloir encore être élu à notre époque. D'abord, on a cette mode incroyable de la participation. Alors on affiche des consultations ou des concertations, des coconstructions, des participations sur tout, tout, tout. On va finir par ne même plus avoir le temps de parler entre nous en équipe ou de concevoir des projets parce qu'on va passer notre temps à concerter. Et soit dit en passant, on a des cabinets de consultants qui quand même ont trouvé là un sacré filon ; ils doivent s'en féliciter. A mon sens, c'est la réponse quand même un peu de facilité qu'on a trouvée pour s'occuper d'une crise qui est très sérieuse mais à côté de laquelle on passe, c'est la crise de la démocratie représentative. C'est quand même la démocratie représentative qui est le socle de notre système politique et qui est mise à mal par une défiance sans précédent envers les élus. Bien sûr, il y a des causes qui expliquent cette défiance et ce sont souvent des causes qui ont

trouvé leur origine au niveau national, et bien malheureusement ce sont les élus locaux qui en pâtissent de cette défiance, parce que ce sont les élus locaux qui sont là au quotidien, en proximité, et donc ils se trouvent amalgamés dans tout cela. Alors pourquoi je parle de solution de facilité ? Parce qu'effectivement on répond à la défiance par la participation à outrance, mais en fait il y a une chose qui est pour moi subséquente à l'exercice du pouvoir, c'est la responsabilité. Et la véritable éthique en politique, puisque c'est aussi un terme qu'on entend beaucoup, ça ne repose que sur une chose, c'est la responsabilité qui appartient à l'élu, et cette responsabilité c'est justement parce qu'il est un représentant et qu'il doit se présenter au suffrage de l'élection régulièrement. Donc on ne peut pas confier des responsabilités à des milliers de citoyens, c'est quand même l'élu qui incarne cette responsabilité. Et l'éthique, pour moi, elle est là.

La deuxième réflexion que je voudrais faire, après toutes ces années d'engagement, c'est que depuis le casse du siècle qui a été réalisé par notre Président de la République actuel, on assiste à une dispersion totale des ancrages politiques. On est dans une tendance qui veut qu'aujourd'hui on floute ses appartenances. Moi je trouve ça terriblement dangereux pour la démocratie. Des appartenances ou des sympathies pour des courants politiques, ce n'est pas un jeu, ce n'est pas quelque chose où on choisit le club le plus sympa du moment, ça démontre de vraies convictions et des projets politiques qui seront nécessairement différents parce qu'ils sont sous-tendus par de vrais corpus idéologiques. Et pour moi, j'en reviens au point précédent, ce n'est vraiment pas restaurer la confiance entre les politiques et les citoyens que d'expliquer que nous sommes tous bonnet blanc ou blanc bonnet, qu'on peut être de droite et de gauche, ou ni de droite ni de gauche, ou simplement citoyen ou rien du tout. Moi je suis une femme de droite, je l'étais hier, je le suis aujourd'hui et je le resterai demain et je ne vois vraiment pas pourquoi je devrais le passer sous silence, donc je profite d'avoir la parole ce soir pour le dire.

Pour conclure, après ces deux mandats, je repars vraiment très riche des amitiés que j'ai pu développer, avec certains d'entre vous qui se reconnaîtront, je ne vais pas prendre le risque de citer ! Et bien sûr ces amitiés perdureront au-delà de ce mandat. Je me souviens également avec émotion, et je garde ça dans mon cœur, des soutiens et même de la solidarité qui m'ont été exprimés dans cette équipe, opposition comprise d'ailleurs, dans des moments compliqués que j'ai pu vivre à titre personnel et j'en profite pour vous en remercier. Et enfin, je fais une spéciale dédicace à toutes mes collègues femmes du Conseil Municipal ! Mesdames, ne lâchez rien surtout ! Et je vous laisse ce petit manuel de survie en milieu hostile que j'ai trouvé dans un poème de René CHAR, et qui dit « impose ta chance, serre ton bonheur, et va vers ton risque, à te regarder ils s'habitueront. » Et à vous tous les collègues qui poursuivez votre engagement, qui êtes candidats en ce moment, je vous souhaite vraiment beaucoup de courage dans vos futures tâches, mais surtout je vous souhaite autant de satisfaction que ce que j'ai pu retirer pendant toutes ces années à vos côtés. Merci.

(applaudissements)

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame KHALED également pour tous ces conseils, et je dirais même leçons dont vous venez de parler.

Moi, pour conclure, je tenais à remercier l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Ce mandat s'achève donc prochainement, je suis certain que les Réginaburgiens sauront se souvenir de l'implication et de l'engagement de chacun d'entre vous. Je connais votre dévouement à votre Ville, en notre Ville et je vous en suis reconnaissant. Je remercie également pour nos échanges qui m'ont permis tout au long du mandat d'enrichir la vie municipale et par conséquent, de faire grandir notre action.

Et enfin, je souhaite prononcer un mot pour les Réginaburgiens présents dans le public ce soir, Mesdames Messieurs vous avez souhaité venir à ce dernier Conseil Municipal. Sans vous la vie municipale n'existerait pas, elle n'aurait pas de sens et je suis heureux qu'à chaque Conseil on puisse observer du public dans cette salle, certes, pas toujours très nombreux mais tout de même présent. La vie municipale, c'est la vie de la démocratie regardée à la loupe, on y voit ses torpeurs, ses réussites et ses aboutissements. Et j'insiste, je suis très heureux de cette vie démocratique à Bourg-la-Reine. Et pour cela, je vous remercie. Je vous remercie aussi d'avoir été à l'écoute de la Ville, accessibles au dialogue sur de nombreux sujets, ce qui nous permet de travailler main dans la main

pour faire évoluer la Ville ensemble. Merci à tous.

(applaudissements)

Et pour vraiment conclure, je vous propose à tous de nous retrouver autour d'un verre pour clore cette mandature. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 12

La secrétaire de séance

Lise LE JEAN